



Syndicat mixte du

# Pays de Grande Sologne

Proactivité Conseil



Contrat de pays de Grande Sologne : mars 2000 – mars 2005  
Evaluation établie selon le guide régional.



## *sommaire*

---

<i>Une évaluation impliquant les acteurs du pays</i>	2
<i>Les résultats de l'autoévaluation</i>	3
<i>L'analyse du graphe d'objectifs</i>	4
<i>Le suivi de la mise en œuvre des actions</i>	7
<i>L'appréciation de l'impact des actions du pays</i>	9
<i>L'évaluation à travers les indicateurs régionaux</i>	11
<i>Indicateurs financiers</i>	11
<i>Indicateurs relatifs à des objectifs transversaux</i>	14
<i>Indicateurs relatifs à des objectifs thématiques</i>	19
<i>Synthèse : impact des contrats de pays sur six principaux objectifs de la politique régionale</i>	25
<i>Bilan de l'action du pays par rapport à la « contribution du Conseil régional aux réflexions du pays de grande Sologne pour l'actualisation de sa charte de développement ».</i>	29
<i>Délibération du conseil de développement et du comité syndical</i>	39
<i>Annexes</i>	40

## **L'évaluation du premier contrat régional de Pays.**

Conformément aux recommandations formulées dans le guide méthodologique diffusé par le Conseil régional du Centre, l'évaluation du premier Contrat Régional du Pays de Grande Sologne s'appuie sur un ensemble d'éléments, notamment l'analyse du graphe d'objectifs associé à la Charte, l'étude détaillée de l'impact des actions du contrat de pays à travers les 25 critères régionaux, l'auto-évaluation menée auprès des acteurs du Pays.

Les résultats de l'évaluation capitalisent les réflexions engagées dès le bilan à mi-parcours en 2002 par le Bureau, les 4 commissions thématiques puis le Conseil de développement du Pays de Grande Sologne.

### **Une évaluation largement partagée avec les forces vives du territoire.**

#### **Une évaluation impliquant les acteurs du Pays :**

La recherche du partenariat, l'amélioration de la coopération intercommunale, l'expérimentation et la concertation font partie des objectifs et des pratiques du Pays de Grande Sologne.

Pour l'assister dans cette démarche d'évaluation, le pays a décidé de recruter un cabinet d'études : organisation de la concertation (liberté de parole), rendez-vous avec des personnes ressources, audit sur l'équipe d'animation du pays et divers programmes portés par le pays...

Cette démarche d'évaluation s'est appuyée sur une consultation ouverte aux acteurs du Pays engagée en mai 2005 par la tenue d'un événementiel : « les Assises territoriales du pays de Grande Sologne ».

Ont été conviés à ces assises, co-présidées par le président du pays de Grande Sologne et la présidente du Conseil de développement et en présence du sous-préfet de Romorantin-Lanthenay :

- des élus du pays de Grande Sologne : maires et délégués au pays, présidents des communautés de communes,
- des représentants des administrations et de structures départementales ou régionales,
- les membres du Conseil de développement et du comité de programmation LEADER+,
- les deux élus régionaux désignés par le Conseil régional,
- les techniciens des communautés de communes,
- les présidents des pays voisins.

Six ateliers d'évaluation, de prospective et de stratégie étaient proposés. Ils étaient co-animés par un élu et un non élu représentant un échelon local ou supra territorial :

- « *les défis de l'après crise* » : M. ALBERTINI, président de la CC de la Sologne des rivières et Mme SERIEYS, présidente du Conseil de développement,
- « *l'identité solognote pour valoriser les ressources locales* » : M. LAURE, maire de Pierrefitte-sur-Sauldre et Mme COCHET, présidente de l'UCPS,
- « *quel pays pour nos enfants et nos parents ?* » : M. AGUETTAZ, maire de Nouan-le-Fuzelier et Mme PERIOT, directrice de la maison de retraite de Salbris,
- « *ruralités, paysages, environnement* » : M. AUGER, maire de La Marolle-en-Sologne et Mme PATRY, vice-présidente du Conseil de développement,
- « *pour un pays innovant et attractif !* » : M. GENEST, maire de Selles Saint-Denis et M. DOUIN, directeur du comité départemental du tourisme,
- « *quelles solidarités internes et externes ?* » : M. BEAUFILS, président de la CC de la Sologne des étangs et M. CHASSANDE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

#### **Pourquoi des Assises territoriales ?**

Les élus du pays de Grande Sologne ont choisi de créer cet événementiel afin de :

- mobiliser, sur un après-midi, un maximum d'acteurs,

- mixer les différents participants (élus et non élus) dans le cadre privilégié d'ateliers thématiques,
- permettre aux « nouveaux venus » du Conseil de développement de s'inscrire dans une véritable dynamique de territoire,
- marquer un temps fort dans l'engagement de la réflexion à mener autour de l'évaluation et de la révision de la charte de développement,
- mobiliser les médias locaux sur l'étape importante engagée par le pays de Grande Sologne.

Un questionnaire a été proposé aux personnes présentes ainsi qu'à d'autres interlocuteurs du pays. Celui-ci se présentait en trois parties :

- une partie importante sur le pays : reconnaissance de l'EPCI, évaluation du contrat de pays...
- une partie sur l'évaluation à mi-parcours du programme complémentaire LEADER+,
- une partie réservée à l'évaluation de l'équipe d'animation (compétences..) et au mode de fonctionnement du syndicat.

A la demande du pays, en dehors des habituels contacts (traitement statistique...), un travail complémentaire de terrain de la part du cabinet d'études a été réalisé. Il fut basé sur :

- des rencontres avec des personnes ressources : président d'une Communauté de communes, présidente du Conseil de développement, un responsable de site touristique, un agriculteur...
- la présentation du territoire : échanges avec l'équipe du pays, présentation de sites emblématiques (Ecoparc d'affaires de Sologne, maison à thème, paysages solognots)...

Près de 60 participants ont assisté le 23 mai 2005 aux Assises territoriales du Pays de Grande Sologne. Il s'agissait d'anticiper les évolutions à prendre en compte pour la révision de la Charte et d'approfondir l'évaluation du premier contrat de Pays.

Au sein des ateliers, la réflexion a permis :

- d'échanger sur le constat actuel et sur une vision prospective commune du territoire,
- d'approfondir les enjeux et de faire émerger des consensus sur les grandes évolutions à prendre en compte pour l'avenir du Pays.

Les participants se sont ainsi mis d'accord sur les grandes orientations de l'actualisation de la Charte de développement pour le pays de Grande Sologne.

Au total, plus de cent soixante idées (facteurs de changement, inerties, représentations) ont été livrées et plus de soixante idées principales ont été retenues à l'issue des réflexions menées au sein des ateliers.

L'enquête menée auprès des participants a permis d'évaluer les retombées de la précédente charte à travers les actions soutenues par les différents contrats.. 46 questionnaires ont ainsi été renseignés, soit un questionnaire pour 650 habitants.

### **Les résultats de l'auto-évaluation :**

L'auto-évaluation a pour objet de mesurer la perception qu'ont les acteurs de l'impact du premier contrat de Pays sur le développement du territoire. Cette perception reste bien évidemment personnelle. Elle repose sur les éléments d'information disponibles à un moment donné. Selon l'avis de chacun, l'ensemble des perceptions permet ou non de faire émerger un consensus. Par le questionnement et les échanges sur lesquels l'auto-évaluation s'appuie, elle cherche également à développer les prises de conscience collectives et individuelles en ce qui concerne les progrès à envisager. En favorisant une approche pédagogique, l'auto-évaluation comporte une vertu d'apprentissage.

L'auto-évaluation porte sur la stratégie de développement formulée, la mise en œuvre des actions et leur impact sur le territoire. Elle respecte la démarche méthodologique proposée par le Conseil régional.

**L'analyse du graphe d'objectifs :**

La stratégie de développement formulée dans la Charte du Pays de Grande Sologne correspond aux enjeux et aux objectifs retenus pour la mise en œuvre du projet de territoire. Elle distingue quatre objectifs sans hiérarchie spécifique :

1. Conforter et valoir la qualité de l'espace solognot : vers une réflexion globale
2. Conforter le tissu économique du Pays
3. S'engager dans une intercommunalité plus riche
4. Améliorer la qualité des services à la population

1. La consolidation et la valorisation de l'espace solognot se décline selon deux axes : Conforter les activités garantes de la qualité de l'espace solognot ; Renforcer et valoriser l'image identitaire de la Sologne.

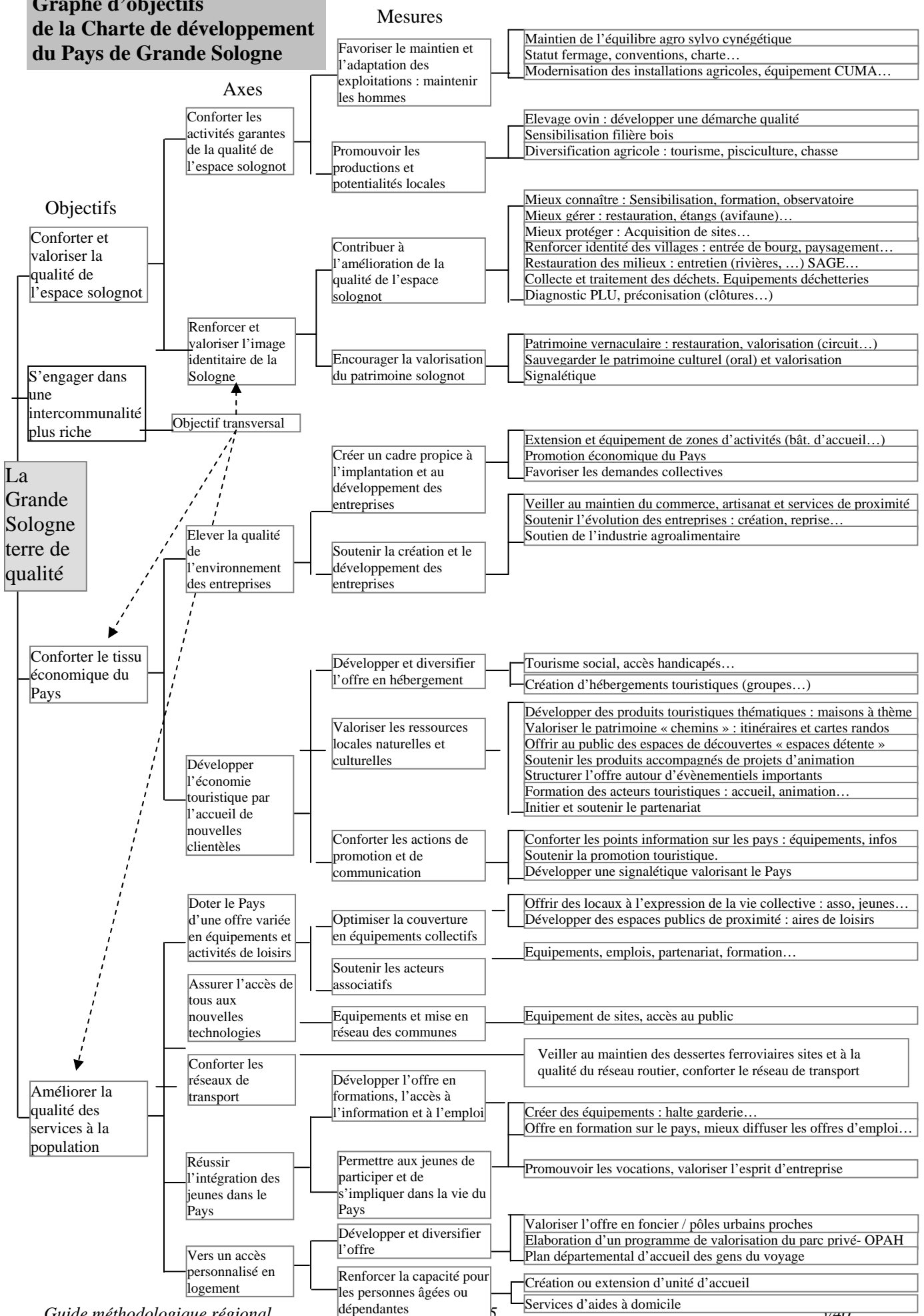
2. La consolidation du tissu économique du Pays comporte deux axes : Elever la qualité de l'environnement des entreprises ; Développer l'économie touristique par l'accueil de nouvelles clientèles

4. L'objectif concernant l'engagement dans une intercommunalité plus riche ne débouche sur aucun axe.

3. L'améliorer de la qualité des services à la population comprend cinq axes : Doter le Pays d'une offre variée en équipements et activités de loisirs ; Assurer l'accès de tous aux nouvelles technologies ; Conforter les réseaux de transport ; Réussir l'intégration des jeunes dans le Pays ; Vers un accès personnalisé en logement.

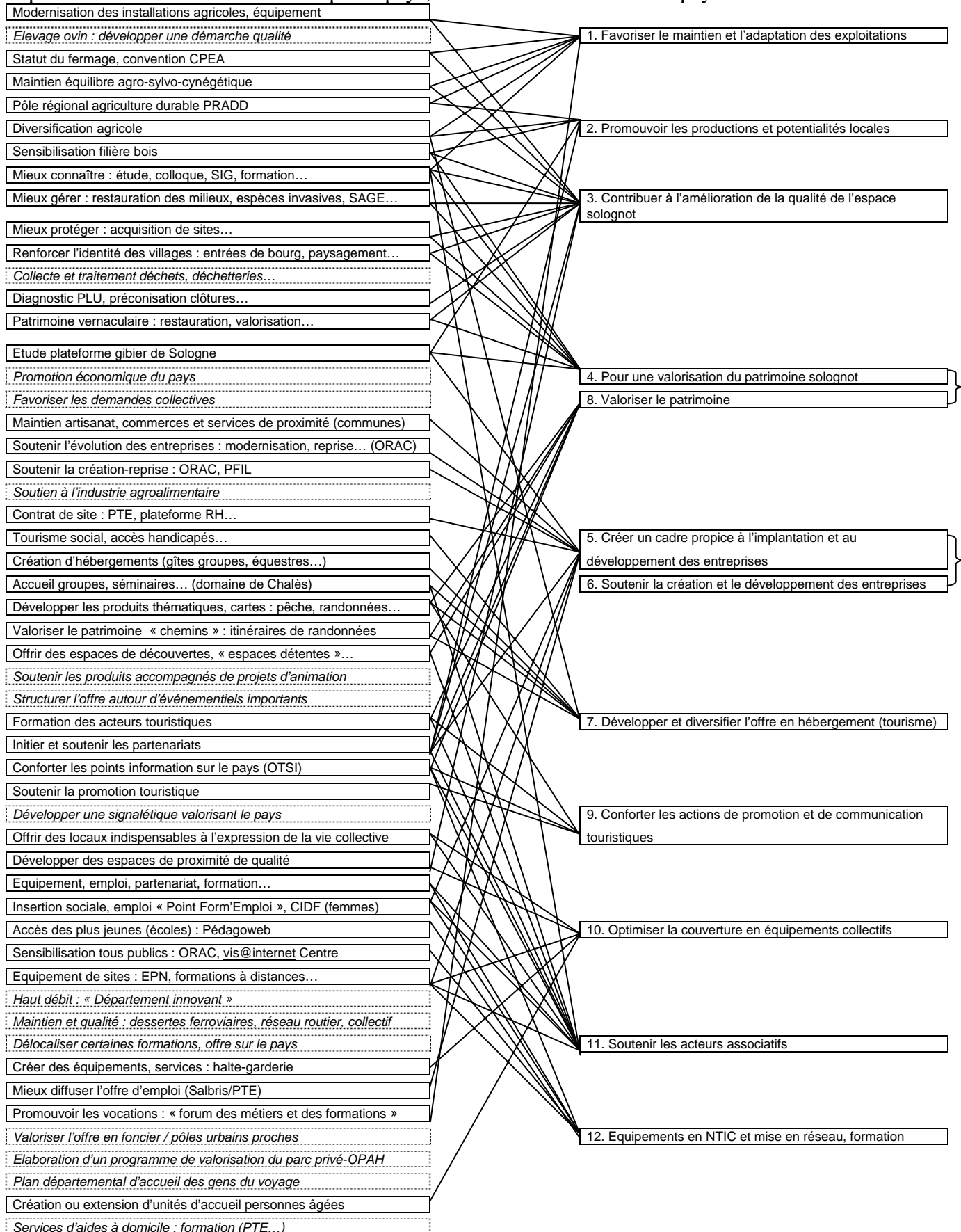
Les neuf axes retenus se déclinent eux-mêmes selon seize mesures puis soixante-deux actions selon le graphe ci-après :

**Grappe d'objectifs de la Charte de développement du Pays de Grande Sologne**



**Comparaison entre le graphe d'objectifs et le plan d'actions du contrat.**

Opérations initiées et/ou soutenues par le pays, dans le cadre du contrat de pays ou en dehors :





Conclusions de l'analyse	Raisons
Certaines sous-mesures restent « orphelines » (elles ne sont pas dotées d'actions pour être mises en œuvre).	Dès le départ, le projet ne leur donnait pas les moyens d'être opérantes ou le pays n'étant pas compétent pour initier les projets : transports collectifs (maintien des dessertes ferroviaires), offre en formations, collecte et traitement des déchets...
Certaines mesures sont fortement intégrées.	La mise en œuvre des actions a été soutenue conjointement par différents programmes (contrat régional et Leader+) : maisons à thème, rénovation de patrimoine...
Peu ou pas de modifications de la stratégie.	La maquette du contrat n'a pas bougé durant les 5 années du contrat, preuve que la stratégie était adaptée aux réalités du territoire.

### Le suivi de la mise en œuvre des actions

#### Action n°1. Favoriser le maintien et l'adaptation des exploitations

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette action :

- très peu de CUMA sur la Grande Sologne donc peu de projets à proposer,
- intégration paysagère : conditions d'éligibilité identifiées par le Conseil régional inadaptées aux spécificités solognotes (projet visible d'une route ou d'un chemin de randonnées / paysage boisé),
- certains projets identifiés ont été basculés sur les CAD plus attractifs,
- la crise de la « vache folle » a marqué l'engagement de ce programme d'actions.

Réduction de l'enveloppe allouée à cette action à mi-parcours puis en 5<sup>ème</sup> année.

#### Action n°2. Promouvoir les productions et potentialités locales

A l'inverse du précédent contrat CRIL, très peu de projets ont été proposés : crise structurelle bloquant les investissements, projets inscrits basculés sur les CAD.... Le nombre d'exploitants valorisant la vente directe se réduit considérablement sur le pays.

Réduction de l'enveloppe financière lors de la renégociation du contrat.

Pour la mise en œuvre de ces deux actions, l'assistance au pays a été confiée à la chambre d'agriculture : élaboration de la proposition de contrat au Conseil régional, sensibilisation, assistance au montage des dossiers, expertise et présentation au bureau.

#### Action n°3. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'espace solognot

11 projets d'amélioration des entrées de bourg ont été soutenus : action très appréciée par les communes qui contribuent ainsi à parfaire leur opération « cœur de village ».

Les travaux de restauration de patrimoine ont largement bénéficié :

- à la restauration et l'entretien de chemins de randonnées,
- la restauration des cours d'eau -la Sauldre et le Beuvron- dans le cadre de syndicats de rivières.

#### Action n°4. Pour une valorisation du patrimoine solognot

##### Action n°8. Valoriser le patrimoine

L'analyse du graphe d'objectifs permet de confirmer les interrelations entre ces deux actions, notamment par la création des Maisons à thèmes : 2 projets soutenus sur le pays de Grande Sologne (création et extension).

La réhabilitation puis la valorisation du patrimoine naturel et culturel solognot est également soutenu dans le cadre du programme européen LEADER+.

#### Action n°5. Créer un cadre propice à l'implantation et au développement des entreprises

##### Action n°6. Soutenir la création et le développement des entreprises

Les crédits alloués à l'ORAC ont été entièrement engagés sur la première année du contrat. Cette importante mobilisation résulte :

- d'un engagement anticipé de la procédure sur les fonds d'Etat (dérogation) : sensibilisation engagée auprès des artisans-commerçants dès 1998,
- d'une bonne information relayée par les élus locaux,



## *Evaluation du contrat de pays de Grande Sologne*

- d'une assistance dans la maîtrise d'œuvre par les chambres consulaires concernées,
- et surtout, un besoin correctement apprécié.

Malheureusement, les communes du pays ont dû intervenir, plus qu'initialement prévu, dans le maintien des commerces de proximité : 17 projets soutenus (pompes à essence, boucherie, boulangerie, restaurant, épicerie...).

3 projets économiques ont été soutenus dont 2 portés par des intercommunalités initiées dans le cadre du CRIL sur des zones labellisées PARCQ par le Conseil général.

Enfin, les actions de promotion économique ont été abandonnées à mi-parcours considérant que cet objectif relevait de la compétence de structures plus appropriées : ADELEC, Chambre de commerce et d'industrie, SOFRED...

### Action n°7. Développer et diversifier l'offre en hébergement

Si le contrat de pays a permis de consolider un équipement ancien –ferme de Courcimont- (déjà soutenu dans le cadre du CRIL), ce contrat a vu la naissance de deux sites majeurs participant à un rééquilibrage à l'ouest, souhaité par les élus du territoire, dans l'offre touristique (domaine des Veillas à Dhuizon, gîte de groupe de Montrieux-en-Sologne).

### Action n°9. Conforter les actions de promotion et de communication

6 projets d'aménagement d'OTSI ont été soutenus visant la création ou l'amélioration des conditions d'accueil ou de mise en réseau.

Lié par convention au Syndicat de la Sologne à la demande du Conseil régional, le pays de Grande Sologne n'avait pas vocation à développer les outils de communication. Toutefois, compte tenu de l'évolution du Syndicat de la Sologne, le pays a créé, sur la deuxième partie du contrat, des outils de communication touristique (cartes de randonnées, guide pêche, enveloppes préimprimées), de sensibilisation au patrimoine naturel (plaquette Jussie) et d'information (émissions Radio Plus FM, journal de pays).

Les opérations relevant de la signalétique touristique ont été abandonnées dès le mi-parcours considérant :

- les différentes chartes alors en réflexion aux niveaux départemental et régional (harmonisation locale),
- la nature des projets locaux proposés (signalétique communale commerciale).

### Action n°10. Optimiser la couverture en équipements collectifs

Extrêmement appréciée (41 projets soutenus), cette action a permis d'améliorer les conditions d'accueil des associations et le développement d'activités sur le territoire : salle des fêtes, maisons des associations, bibliothèque, salle d'arts plastiques, salles multimédias...

### Action n°11. Soutenir les acteurs associatifs

5 projets ont été soutenus dans des domaines très divers :

- matériel de projection de cinéma (circuit itinérant « Ciné Sologne »), matériels d'enregistrement et informatique pour l'UCPS,
- acquisition de stands pour le syndicat d'initiative de Pierrefitte-sur-Sauldre,
- acquisition d'un véhicule-atelier pour une entreprise d'insertion (E&S Sologne),
- acquisition de cages d'exposition pour l'amicale des aviculteurs de Sologne.

### Action n°12. Equipements en NTIC et mise en réseau

13 projets ont été soutenus sur les 4 premières années du contrat. Cette action complète le dispositif PEDAGOWEB mis en œuvre sur le pays de Grande Sologne grâce à un concours de l'Etat obtenu par un appel à candidatures de la DATAR sur les NTIC à l'école. Les projets soutenus ont permis :

- l'équipement de points multimédia ouverts au public. Opération complétée par la communauté de communes de la Sologne des étangs dans le cadre des EPN.
- l'équipement du « Point Form Emploi de Grande Sologne » afin de permettre l'accès aux NTIC par un public défavorisé,
- l'équipement d'un site touristique (Maison des étangs),
- l'équipement d'un groupement scolaire qui accueille les formations délocalisées du GRETA de Romorantin-Lanthenay.

### **L'appréciation de l'impact des actions du Pays :**

L'appréciation de l'impact des actions du Pays a été réalisée à travers :

- le questionnaire d'auto-évaluation renseigné par les participants aux Assises du Pays le 23 mai 2005,
- des rendez-vous avec des personnes ressources,
- des réunions du comité de pilotage (élu du pays, bureau du Conseil de développement...)

#### *Un Pays dont le rôle déterminant est reconnu.*

Les résultats révèlent un large consensus concernant le rôle déterminant joué par le Pays dans la structuration de l'action publique locale. Les personnes interrogées reconnaissent dans leur grande majorité que :

- le Pays de Grande Sologne constitue un échelon d'opération indispensable (80 % sont très d'accord ou d'accord),
- Sans l'action du Pays, le programme Leader+, le contrat de Pays, l'ORAC ou encore Pédagoweb n'auraient jamais existé (78 %),
- Le Pays de Grande Sologne constitue un échelon de proximité aujourd'hui identifiable (70 %),
- une équipe

#### *Les actions du Pays ayant eu un impact bénéfique.*

Les réponses montrent également un large consensus sur les objectifs et les actions ayant eu un impact bénéfique sur le territoire :

- **valoriser le commerce et de l'artisanat, pour 76 % des répondants,**
- **développer l'identité du Pays, pour 76 %,**
- **favoriser le développement touristique, pour 65 %,**
- **favoriser le développement économique, pour 61 %,**
- **développer l'attractivité du Pays, pour 50 %.**

Assises territoriales du 23 mai 2005 :  
atelier «*Quelles solidarités internes et externes ?* ».



Les retombées positives des actions du Pays sur ces objectifs ne constituent pas une surprise. L'ORAC mise en place pour aider les artisans et commerçants a rencontré un grand succès. Les fonds ont été épuisés dès décembre 2001 et ont permis de subventionner 82 dossiers. Compte tenu du succès, une nouvelle ORAC a été programmée pour la période 2005-2008.

L'identité solognote s'appuyant sur un ensemble d'éléments majeurs (la renommée cynégétique, les spécificités écologiques et paysagères...) a sans aucun doute trouvé dans le premier contrat de Pays l'occasion de s'affirmer.

L'excellente desserte en moyens de communication (RN20, autoroutes A71 et A85, lignes SNCF) a permis d'accompagner le développement économique du Pays en améliorant son attractivité. La réalisation des zones d'activité intercommunales a également contribué à son développement économique.

Ces objectifs se renforcent mutuellement et forment un tout. La valorisation du commerce et de l'artisanat contribue à renforcer les actions de développement touristique. L'identité particulière de la Sologne constitue un élément immatériel indispensable pour soutenir l'attractivité du Pays. Elle s'appuie également sur la mise en valeur d'autres éléments fondamentaux, notamment : la localisation et la proximité de pôles urbains importants et dotés d'équipements et de services structurants, la qualité des infrastructures de communication et d'accueil, la qualité de l'espace et des ressources naturelles.

Ces objectifs sont fédérateurs. Ils devront être conservés dans la charte révisée car ils constituent autant de points d'appui et de leviers d'actions pour favoriser un développement durable. Par ailleurs, il importera de préparer la mise en place d'actions concertées ou coordonnées à l'échelle du Pays et en relation avec les territoires proches, et non uniquement à l'échelle intercommunale ou communale.

Des actions à poursuivre :

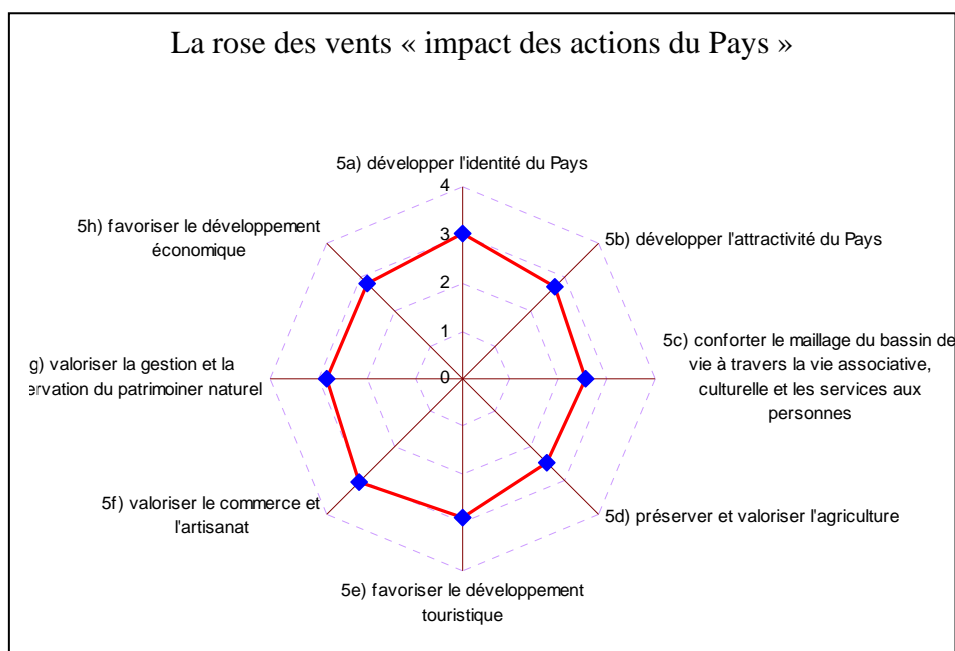
Pour les autres actions du premier contrat de Pays, le consensus quant à leur impact bénéfique sur le territoire apparaît moins élevé :

- conforter le maillage des bassins de vie à travers la vie associative, culturelle et les services aux personnes, 46 % d'avis favorables,
- préserver et valoriser l'agriculture, 41 % d'avis favorables,
- valoriser la gestion et la préservation du patrimoine naturel, 20 % d'avis favorables.

Concernant le maillage des bassins de vie à travers la vie associative, culturelle et les services aux personnes, des projets existent. Toutefois, ces opérations trouvent leurs limites dans la difficulté que rencontrent les collectivités et les associations pour prendre en charge les frais de fonctionnement – essentiellement les dépenses de salaires – et garantir ainsi leur pérennité. Les fonds régionaux du contrat de Pays sont destinés aux dépenses d'investissement. Par ailleurs, certains projets sont récents et leur notoriété reste encore faible. Leur impact sur le territoire reste difficile à apprécier.

Le score obtenu pour préserver et valoriser l'agriculture révèle un taux d'engagement très faible (réductions des enveloppes financières prévues dès le bilan à mi-parcours). Les conditions d'éligibilité, le taux de subvention, le plafond d'investissement (conditions locales) couplés aux crises économiques rencontrées par la profession («vache folle »...) ont été des freins à l'engagement des porteurs de projets. La spécificité de l'agriculture solognote n'a pas toujours pu être conciliée avec les critères d'éligibilité édictés par le Conseil régional. Par ailleurs, la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE puis des CAD) a contribué à orienter les projets vers ce dispositif.

Les actions de valorisation et de préservation du patrimoine naturel constituent la base du projet LEADER+. Ce programme arrivant en 2005 à mi-parcours et ayant par ailleurs contribué à renforcer les exigences locales en matière d'environnement, le taux de réponse pour l'évaluation de ces actions est relativement faible. En effet, les trois quarts des personnes interrogées ne s'expriment pas, souhaitant certainement réserver leur réponse au terme du contrat. 20% estiment que ces actions ont déjà eu un impact positif et 4% émettent un avis mitigé ou opposé. Parmi les répondants, les retombées sont donc très majoritairement considérées comme bénéfiques.



## L'évaluation à travers les indicateurs régionaux.

L'évaluation de la Charte de développement a été menée à travers les vingt-cinq indicateurs demandés par le Conseil régional du Centre pour apprécier sa politique territoriale. Les résultats obtenus par le Pays de Grande Sologne mettent en avant un bilan très satisfaisant avec un taux d'engagement supérieur à 96 % et un effet levier sur l'investissement proche de 1 pour 4.

Afin de faciliter le travail d'agrégat des résultats par pays au niveau régional, la présentation des indicateurs reprend strictement la proposition du guide méthodologique.

### Indicateurs financiers :

---

#### Indicateur n° 1 :

Taux d'engagement des crédits sur cinq ans : **96,54%**

Montant des crédits réservés par la Région Centre : **4.632.931 €**

Montant des crédits engagés par la Région Centre sur les cinq ans : **4.464.145 €**

#### Indicateur n°2 :

A l'issue des cinq années, le pays de Grande Sologne avait proposé, au Conseil régional, un ensemble de dossiers pour un montant global de subvention de 4.565.396 €, soit 98,73% de l'enveloppe réservée :

- un dossier de 36.000€ de subvention n'a pas été retenu.
- deux autres opérations n'ont pas été jugées éligibles au titre du premier contrat. Par contre, ces deux projets relevant des priorités régionales, ont obtenu une autorisation anticipée de programme pour le futur contrat régional de pays (aire d'accueil des gens du voyage).

#### Caractéristiques de l'indicateur :

Bon engagement des crédits, suivi d'une bonne consommation des crédits engagés.

L'engagement des crédits régionaux s'est effectué de façon régulière pendant les cinq années du contrat. Ainsi, à mi-parcours, le pays de Grande Sologne présentait un engagement proche des 50%. Ce qui le plaçait alors au troisième rang régional (ex-aequo avec le pays de la vallée du Cher et du Romorantinais) dans le classement des engagements de crédits régionaux à mi-parcours.

La seule action sur laquelle il n'a pas été possible de proposer au Conseil régional un engagement financier total est une action agricole (action 2, diversification) : 47.770 € de reliquat. Dès la signature du contrat, le pays de Grande Sologne a alerté le Conseil régional sur les modalités d'application de cette action qui ne permettrait pas un engagement optimal de crédits : clause de visibilité d'une route, les investissements subventionnés. La caractéristique paysagère solognote n'a alors pas été prise en compte. En conséquence de l'impossibilité de proposer des dossiers éligibles, une réduction de l'enveloppe de crédits attribuée aux opérations agricoles a été effectuée à mi-parcours et en vue de la cinquième année.

Signalons par ailleurs que les procédures de révision du contrat (mi-parcours et cinquième année), n'ont pas modifié la maquette initiale du contrat de pays.

Ce double succès (taux d'engagement, maquette inchangé au cours du contrat) résulte :

- d'une bonne estimation initiale des besoins et d'un choix raisonné des projets soumis au Conseil régional pour la contractualisation,
- d'une bonne identification des acteurs en présence et de leur possible évolution (création des communautés de communes),
- d'une bonne anticipation dans les procédures de révision du contrat,

- enfin, d'un engagement des élus locaux et partenaires maintenant bien rompus à l'exercice contractuel (CRAR, CRIL, ORAC, LEADER+...).

**Indicateur n° 3 :**

Montant des investissements générés par le Contrat de Pays : 17.545.054 €.

Ce montant constitue un minima puisqu'il ne prend pas en compte les montants non éligibles au contrat de pays mais nécessaires à la réalisation de projets soutenus (dossiers ORAC, création d'étang pour une zone de loisirs, coût plafonné...).

Ainsi, pour **1€ du Conseil régional, 3,93€ ont été investis** sur le pays de Grande Sologne.

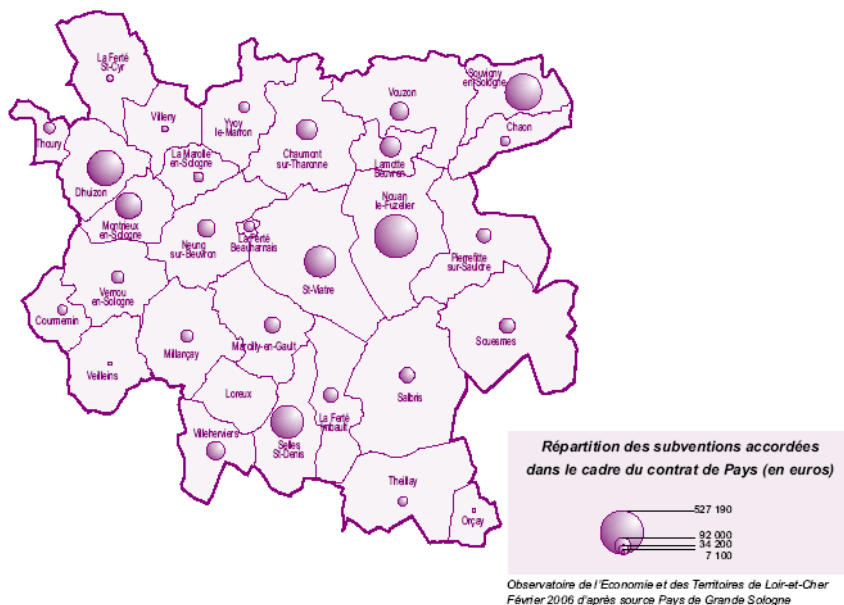
Pour chaque habitant du pays de Grande Sologne, 141 € de subvention régionale ont été attribués.

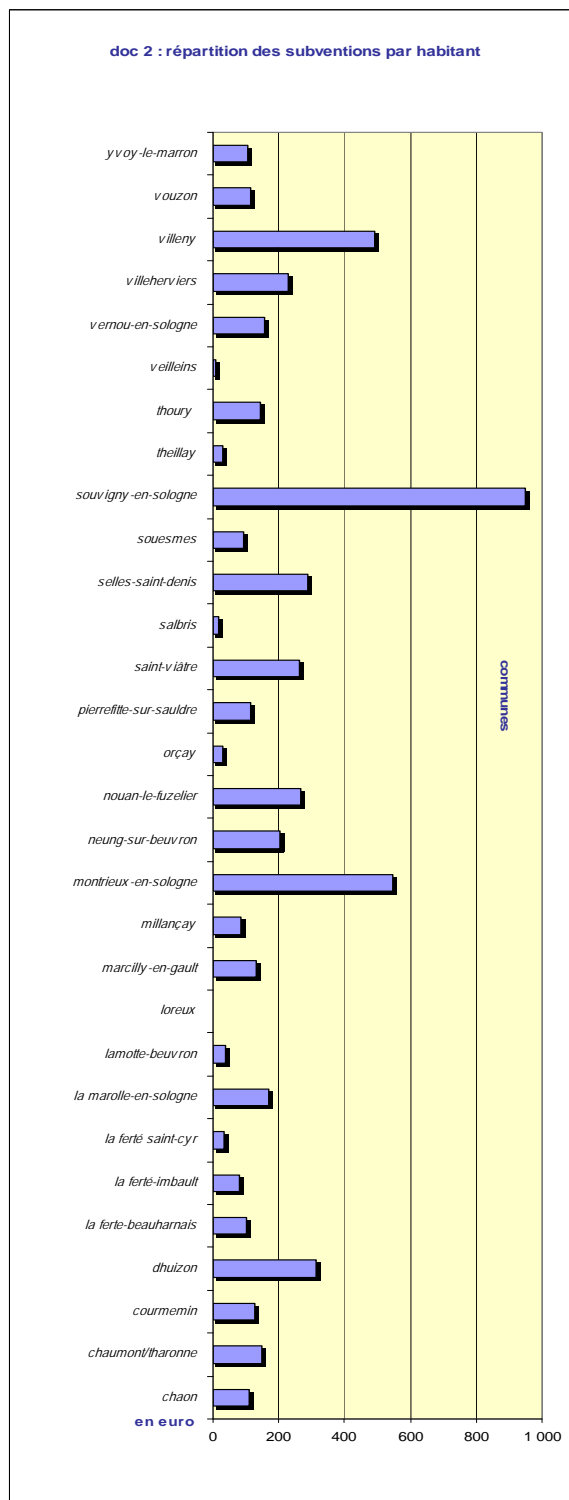
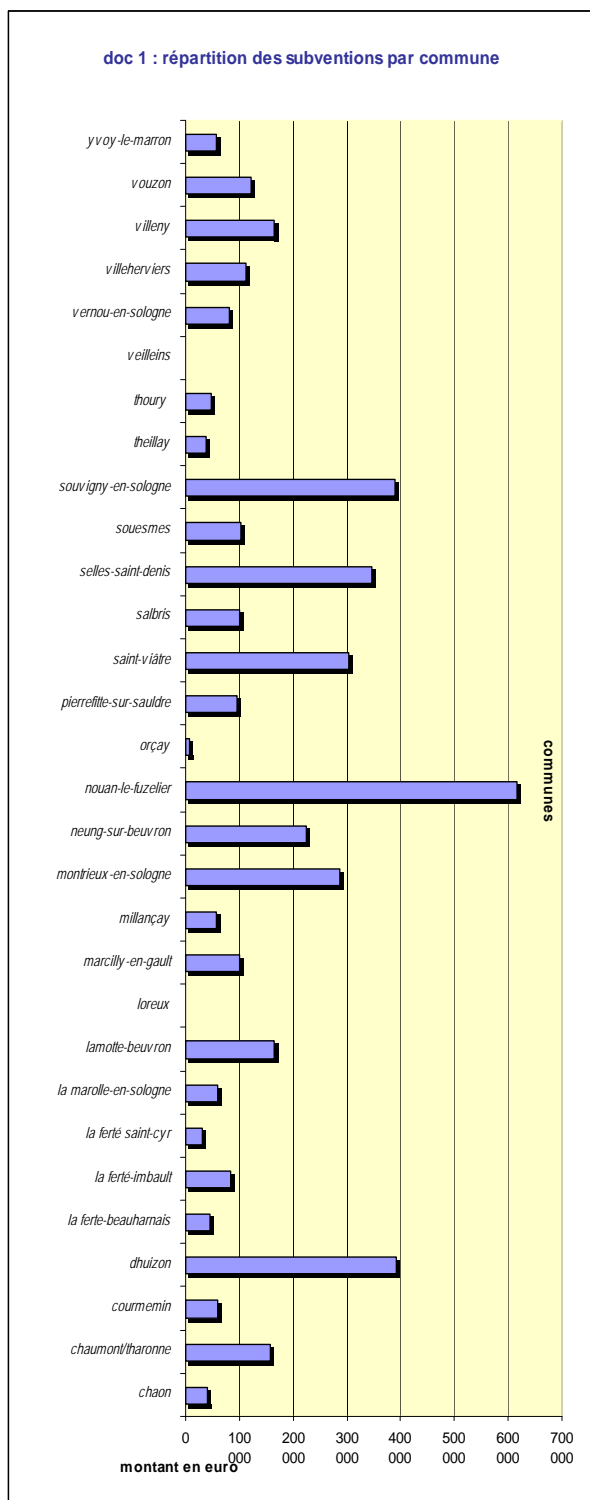
**Indicateur n° 4 :**

Sans modifier sa maquette initiale, le pays de Grande Sologne a su adapter son contrat de pays à la naissance de deux communautés de communes. Ainsi, les projets initialement prévus dans un cadre communal ou intercommunal ont évolué vers un portage plus intégré et trouvé, notamment par le contrat de pays, un cadre financier pour leur concrétisation.

29 des 30 communes éligibles au contrat ont bénéficié des subventions régionales ; des investissements soutenus dans le cadre des intercommunalités ont conforté l'équipement de petites communes (multiservices, ORAC, maison du cerf, espace Eugène Labiche...).

**REPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDEES  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS**





Ces deux diagrammes ne prennent pas en compte des subventions attribuées à des projets pour lesquels il n'est pas possible de préciser une commune de référence (EMS Sologne, amicale des aviculteurs, syndicat du bassin de la Sauldre, pays).

Doc 1 : Les communes « phares » sont les sièges d'opérations importantes :

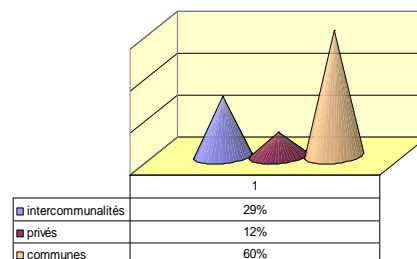
- du point de vue économique (ZA intercommunales d'Ecoparc d'Affaires de Sologne et du Jardin d'Entreprises),
- et du point de vue touristique.

Doc 2 : Les projets touristiques importants ont bénéficiés d'un appui financier accru. Ce qui démontre la volonté du pays de conforter l'offre touristique, gage d'un développement économique local : Souvigny-en-Sologne (espace Eugène Labiche), Dhuizon (SMAT des Veillas), Nouan-le-Fuzelier (Courcimont), Villeny (la maison du cerf), Montrieux-en-Sologne (gîte de groupe). 3 de ces 5 projets ont été portés par une intercommunalité.

Doc 3 : Globalement, 33% (avec ORAC) ou 29% (hors ORAC) des subventions allouées relèvent de projets portés par des **intercommunalités** au compétences très différentes : économie et tourisme (communautés de communes, pays), environnement (syndicat de rivières)...

12 % des crédits sont venus soutenir des projets privés (78 dossiers) : projets agricoles (équipement, diversification et promotion), commerce et artisanat (ORAC, prêt), associations (culture, musique, tourisme, insertion et formation).

répartition des subventions par type de maîtres d'ouvrage



Cette répartition des engagements permet d'observer la traduction d'un certain nombre d'objectifs définis dans la charte initiale :

- le souci d'équilibrer le pays à l'ouest en l'équipant de structures touristiques notamment : création d'hébergements conséquents à Montrieux-en-Sologne et Dhuizon,
- la volonté de structurer le pays en intercommunalité pour initier des projets conséquents : création de 2 communautés de communes,
- le souci de maintenir une qualité de vie dans tous les villages : seule la commune de Loreux n'a pas bénéficié de subvention régionale ; elle ne dispose plus d'aucun commerce. Les autres communes ont pu conforter leur tissu économique et de services à la population : maintien des commerces par les collectivités (achat, équipement), aide directe aux entreprises (ORAC, prêt Loir-et-Cher Initiatives), rénovation de la salle associative de Veilleins (seul lieu d'expression collective du village),
- la volonté de soutenir des projets structurants (zone d'activités intercommunales),
- tout en veillant à la qualité du patrimoine naturel (image de marque du pays) : sur de tels projets, le Conseil régional fut le seul cofinanceur.

## Indicateurs relatifs à des objectifs transversaux :

### A- OBJECTIF « territorialisation de la politique régionale ».

Rappel des objectifs régionaux : « Les contrats de pays permettent à la Région d'apporter des réponses appropriées à des situations locales différenciées ». « Les contrats de pays ont pour objectif un aménagement équilibré du territoire régional ». « Ils visent l'aménagement de l'espace afin qu'il n'y ait pas de secteurs géographiques oubliés du développement économique et social ». « Maintien des grands équilibres entre ville et campagne ».

**Question évaluative** : l'objectif de la prise en compte de la spécificité des territoires par la politique régionale des contrats de pays a-t-il été atteint ?

Le Conseil régional a accepté l'ensemble des propositions du pays à l'acceptation des projets agricoles pour lesquels :

- le règlement d'application des contrats n'a pas permis de retenir des opérations spécifiques solognotes : refonte des émissaires collecteurs (vocations agricole, sylvicole et piscicole), acquisition d'une ferme par une collectivité,



- il a spécifié, pour certaines opérations inscrites au contrat, des critères d'éligibilité régionaux impossibles à respecter en Sologne (visibilité d'une route des investissements aidés).

**Indicateur n°5 :**

Liste des réalisations innovantes et/ou ayant une forte liaison au territoire :

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	Innovation/liaison au territoire
Maisons à thèmes : - <i>extension de la maison des étangs</i>	Commune de Saint-Viâtre, association gestionnaire (AMEP), CC de la Sologne des étangs	215.900 €	Valorisation des ressources patrimoniales et identitaires du pays (étangs, culture)
- <i>espace Eugène Labiche</i>	SIEA. du pays de Lamotte	304.899 €	//
- <i>maison du Cerf</i>	CC de la Sologne des étangs	122.500 €	//
Entretien et gestion de l'espace naturel : <i>Acquisition de matériels, création d'une base de données (prévention des crues)</i>	Syndicat du bassin de la Sauldre	20.244 €	Gestion des cours d'eau.
Sensibilisation : <i>Création d'une plaquette de sensibilisation aux ravages de la jussie</i>	SM pays de Grande Sologne	3.450 €	Sensibilisation du grand public, Partenariat important.
Maintien du commerce de proximité : <i>Acquisition du multiservices « la halte de Chambord » à Thoury</i>	CC du pays de Chambord	36.000 €	Maintien du dernier commerce de la commune.

La valorisation des ressources locales a été confortée par la mise en œuvre d'un programme européen LEADER+ sur cette thématique à hauteur de 1,4 M d'euros.

**Indicateur n°6 :**

Projets pour lesquels le pays a joué un rôle moteur :

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	Intervention pays
Création du « <i>Point Form'Emploi</i> » itinérant sur la Grande Sologne (insertion, création de lien social...).	IDForss Croix Rouge Française	2.200 €	Formalisation du projet dans le cadre de la commission pays, présentation au sous-préfet, recherche de salles...
Journée « portes ouvertes sur les jussies », réalisation d'une plaquette d'information	SM du pays de Grande Sologne	3.450 €	Elaboration de partenariats : propriétaires, fédération des pêcheurs, CEMAGREF, Conservatoire botanique...

Signalons en complément, la capacité du pays de Grande Sologne à élaborer et porter des programmes à l'échelle du pays (réponse à des appels à candidatures notamment) : PEDAGOWEB (NTIC), ORAC (2 opérations collectives), LEADER+...

**B- OBJECTIF « organisation du développement territorial ».**

« les pays s'organisent de façon à réunir des compétences et des moyens adaptés à l'élaboration et à l'exécution d'un projet intercommunal et d'intérêt général pour le secteur » « la région soutient de façon privilégiée les opérations réalisées en intercommunalité (un minimum de 20% de la dotation régionale doit leur être affectée) ».

Question évaluative : quels effets les contrats de pays de première génération ont-ils eu sur l'organisation des territoires (échelle infraterritoriale) ?

La mise en œuvre du CRIL de Grande Sologne (premier contrat régional à l'échelle des communes du pays) avait vu la création de deux intercommunalités (SIVU) pour la création de deux zones d'activités intercommunales.

Quelques mois après la signature du contrat de pays, les élus du pays ont examiné les modalités de mise en œuvre d'intercommunalité à fiscalité propre. C'est alors posée la question de la pertinence géographique : une communauté de communes à l'échelle du pays ou plusieurs communautés. Considérant les intercommunalités déjà organisées autour des zones d'activités d'une part et l'évolution incertaine autour de Romorantin-Lanthenay pour une intercommunalité, la deuxième solution fut retenue.

Ainsi, sur la base des deux SIVU se sont créées deux communautés de communes : la communauté de communes de la Sologne des étangs, la communauté de communes de la Sologne des rivières.

Une réflexion est en cours pour créer une communauté de communes autour de Lamotte-Beuvron. Par ailleurs, afin de répondre aux critères indispensables à la reconnaissance, par l'Etat, du pays au sens de la loi LOADT, la communauté de communes du Cosson (à cheval sur deux pays) a été dissoute et les deux communes du pays concernées ont rejoint le pays des Châteaux via la communauté de commune du pays de Chambord (Thoury, La Ferté Saint-Cyr).

Cet ajustement communautaire a donc impliqué une modification du périmètre du pays (28 communes aujourd'hui, 30 initialement). Ce périmètre risque encore d'évoluer avec la possible création d'une communauté de communes sur Romorantin-Lanthenay.

#### **Indicateur n°7 :**

Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires en pourcentage :

Type de bénéficiaires	Crédits engagés	Nombre de dossiers
EPCI	28%	29
Communes	13%	63
Associations	3%	17
Privés (dont bénéficiaires ORAC)	56%	150

La place des communautés de communes : 277 900 € de subvention attribuée, soit 6% de l'enveloppe totale du contrat et 22 % de l'enveloppe attribuée aux intercommunalités. Ceci s'explique par :

- la jeunesse de la communauté de communes de la Sologne des étangs qui, par son ancien statut (SIVU) a permis un engagement des crédits du contrat,
- la présence active d'autres intercommunalités sur le pays (syndicats de bassins, SIVOS, syndicat de pays...) pour lesquelles les projets ne pouvaient pas relever des compétences et périmètres de communautés de communes.

Le montant moyen des projets portés par les intercommunalités est de 109.525 €. Considérant que les montants des projets communaux et privés avaient été plafonnés, la comparaison avec les initiatives intercommunales privilégiées n'est pas possible.

#### **Indicateur n°8 :**

Part des communes du pays adhérent à un EPCI à fiscalité propre :

	Début de la démarche	Fin du contrat
Communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre	1%	43%
Communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre à TPU	0%	30%

*Données établies sur la base des 30 communes éligibles au contrat de pays de Grande Sologne.*

#### **Indicateur n°9 :**

Ressources humaines dédiées au développement du territoire.

Agent de développement généraliste : 1

Chargée de mission LEADER+ : 1

Assistante-secrétaire : 1

Nombre de chargés de mission travaillant dans les 2 communautés de communes du pays : 5.

Un travail d'animation du territoire a également été mené localement par les techniciens des chambres consulaires : ORAC (convention établie entre le pays et la chambre de métiers et la chambre de commerce et d'industrie), dossiers agricoles du contrat de pays (Chambre d'agriculture).

Aux côtés des élus du pays existent également des relais d'informations importants pour la bonne mise en œuvre des programmes portés par le pays : services municipaux (secrétaires de mairies), techniciens des Fédérations des chasseurs et des pêcheurs (LEADER+), responsables d'associations (LEADER+), membres du Conseil de développement et du comité de programmation LEADER+...

Le pays de Grande Sologne adhère à l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher qui :

- diffuse régulièrement des informations statistiques commentées (fiches synthétiques, études, échos...),
- renseigne les différents membres : relais INSEE, banques données,
- procède régulièrement à la mise à jour de ses banques de données,
- répond aux sollicitations ponctuelles des membres : cartographie, études, expertise,
- constituera bientôt la plateforme SIG du département sur des thématiques très diverses : économie, environnement, tourisme, patrimoine...

Le pays souhaite demeurer une structure souple de concertation. Il n'a pas aujourd'hui vocation à porter des maîtrises d'ouvrage, conforté dans cette position par :

- la création de communautés de communes plus adaptées,
- une population totale du pays d'environ 30.000 habitants portant la contribution des communes pour le pays, en moyenne, à 1,71 € par habitant pour l'année 2005.

#### **Indicateur n°10 :**

La coopération entre les équipes d'animation du pays et des communautés se fait de façon informelle, au coup par coup des projets.

Pour des opérations particulières, le pays a souhaité que les agents des communautés soient associées aux dynamiques locales : « réseau des développeurs économiques » (contrat de site Romorantin), SPEL (service public de l'emploi du bassin de Romorantin animé par la DDTEFP).

#### **Indicateur n° 11 :**

Si le pays constitue une instance de concertation à l'échelle d'un territoire, le pays de Grande Sologne, dès sa création, a souhaité s'inscrire comme une force de propositions et d'actions, nécessaires à la concrétisation des objectifs de la Charte de développement. Ceci l'a amené à répondre notamment à des appels à candidatures lancés par la DATAR ou des ministères.

Liste des autres procédures et actions initiées et portées par le pays de Grande Sologne :

- PEDAGOWEB : projet d'équipement en NTIC des écoles maternelles et primaires (appel à candidature de la DATAR et du Ministère de l'éducation) en 1998.
- 2 ORAC dont une en cours,
- Un programme LEADER+ en cours (3 appels à candidatures : programme initial global, enveloppe supplémentaire, coopération inter GAL avec le pays Vendômois),
- Un programme vis@internet Centre pour la fin de l'année 2005,
- Réflexion autour d'un Pacte Territorial pour l'Emploi, en cours,

- Communication et promotion touristiques (documents, émissions radio) et sensibilisation au patrimoine solognot (plaquette, journée portes ouvertes, accueil journalistes...).

Par ailleurs, le pays est signataire du contrat de site du bassin d'emplois de Romorantin-Lanthenay.

**Indicateur n°12 :**

Exemples d'études pour lesquelles le « FRAC territoire » a été mobilisé sur proposition du pays au maître d'ouvrage :

- valorisation du château de la Ferté-Imbault,
- ouverture et valorisation touristique du domaine de Chalès,
- création d'un produit d'hébergement touristique à vocation équestre à Neung-sur-Beuvron,
- création d'un centre culturel Eugène Labiche à Souvigny-en-Sologne,
- création d'un complexe sportif et touristique sur le domaine des Veillas à Dhuizon,
- évaluation des programmes d'actions et révision de la charte de développement du pays.

**Indicateur n°13 :**

Durant les 5 années du contrat, le pays n'a pas mené d'études spécifiques. Pour élaborer ses différents programmes d'actions (LEADER+, PEDAGOWEB...), le pays s'est appuyé sur :

- le Plan d'environnement pour la Sologne,
- la Charte de développement du pays,
- l'étude préalable à une ORAC réalisée par les chambres consulaires,
- les études menées par les partenaires locaux (Chambre d'agriculture...) et sur leurs compétences.

**C- OBJECTIF : « démocratie participative ».**

*« L'EPCI, responsable de l'élaboration du projet de développement du pays, s'appuie sur une groupe de réflexion et des groupes de travail spécialisés dont la composition est représentative de l'ensemble des partenaires concernés : élus, socioprofessionnels, milieux associatifs, services de l'Etat, de la Région, du Département... » « issu de ces groupes, le Conseil de développement prévu par la loi du 25 juin 1999 sera mis en place dans chaque pays ».*

Le pays de Grande Sologne avait instauré quatre commissions thématiques dont l'objectif était l'élaboration de la charte de développement et du contrat de pays. Ces commissions rassemblaient plus d'une centaine d'acteurs : élus, représentants d'administrations et d'associations, privés...

Afin de répondre aux critères de la loi LOADT (reconnaissance du pays par l'Etat) et du règlement du Conseil régional (contrat de pays), le pays de Grande Sologne a créé, fin 2003, un Conseil de développement. Il se compose de 52 membres (sans élu ni représentant des administrations), certains issus des commissions thématiques (en comparaison, le comité syndical du pays se compose de 61 membres pour 28 communes).

Son bureau est composé de quatre femmes : une présidente et trois vice-présidentes élues le 14 juin 2004.

La présidente a participé à l'animation des premières assises régionales des Conseils de développement du 28 mai 2005.

Certains membres du Conseil de développement sont également membres du Comité de programmation LEADER+ créé en 2003.

**Indicateur n°15 :**

Acteurs issus de :	Nombre de participants	commentaires
--------------------	------------------------	--------------

Entreprise	4	Les chefs d'entreprises restent très difficiles à mobiliser. Leur représentation se fait au travers des chambres, fédérations...
Agriculture	12	Malgré le nombre réduit d'agriculteur en Sologne, leur représentation est plus importante que dans les autres Conseils du département.
Associations	17	Associations locales ou départementales avec une action locale. Vocations très diverses : culturelles, touristiques, insertion, environnement, loisirs...
Organismes départementaux ou régionaux	10	Vocations très diverses : culturelles, touristiques, insertion, environnement, loisirs...
Autres :	9	syndicats de rivières, office HLM, structures d'accueil (personnes âgées, tourisme...)...

Grâce à la mise en œuvre du programme européen LEADER+ ou d'actions spécifiques, le pays de Grande Sologne a développé certains partenariats avec des membres du Conseil de développement :

- sensibilisation aux ravages d'espèces invasives et conduite d'opérations : Fédération départementale des pêcheurs, syndicat de bassin du Beuvron,
- définition d'un programme agro-sylvo-cynégétique : actions conduites par la Fédération des chasseurs,
- promotion et partenariat commercial avec les maisons à thèmes : maison des étangs /association régionale « Autour du train » (réalisation de plaquette promotionnelle sur des circuits train/vélos en Sologne), Center Parcs/ maisons à thèmes,
- sensibilisation à la gestion durable du patrimoine naturel solognot : associations de propriétaires ADS et CCAS (« Rencontres Intersolognotes », réflexion autour d'une plate forme de collecte de grands gibiers),
- conduite des ORAC : chambres des métiers, chambre de commerce et d'industrie.

C'est véritablement en cette année de 2005 que le Conseil de développement va engager les bases de son travail avec la révision de la charte de développement et l'élaboration du futur contrat régional de pays.

En effet, les Assises territoriales du pays tenues le 23 mai dernier ont permis à de nombreux membres du Conseil de développement de préciser qu'ils n'étaient pas en capacité d'évaluer un programme d'actions (contrat de pays) pour lequel ils n'avaient pas participé à l'origine (choix des projets, critères d'éligibilité, impacts...).

Reste la question de la pérennité de cette structure de concertation, adossée au pays, après la mise en œuvre du second contrat. Cette question a d'ailleurs été posée, par la présidente du Conseil de développement, au vice-président du conseil régional Dominique ROULLET, le 5 juillet dernier, devant les membres du comité syndical et du conseil de développement du pays de Grande Sologne.

## Indicateurs relatifs à des objectifs thématiques :

### **A- OBJECTIF « services à la population ».**

*« Les contrats de pays permettent de s'organiser et de se doter d'équipements et services répondant aux attentes et besoins de la population » « la stratégie de développement global devra notamment prendre en compte les thèmes des services au public » « les contrats de pays devront enfin être le cadre privilégié pour initier des démarches et des opérations nouvelles dans le domaine des services en milieu rural ».*

Question évaluative : dans quelle mesure les contrats de pays ont-ils permis de développer les services à la population ?

**Indicateur n°16 :**

Liste des services	Nombre de projets	Estimation du nombre de bénéficiaires
Portage de repas à domicile	0	
Maintien de services publics	0	
Services hospitaliers	0	
Services culturels et de loisirs	0	
Enfance et petite enfance	3	périscolaire
Commerces de première nécessité	11	Acquisition, rénovation (hors ORAC)

Différents objectifs, listés dans le cadre de la charte de développement, ont vu leur concrétisation grâce au contrat de pays :

- le maintien des commerces et services de première nécessité : acquisition des commerces par les communes, opération collective ORAC,
- l'accès aux NTIC : aménagement de salles équipées ouvertes au public (opération relayée par la Communauté de communes de la Sologne des étangs avec la création d'EPN et le recrutement d'un animateur),
- une offre de qualité en équipements (culture, loisirs...): création ou rénovation de salles polyvalentes, aménagement d'espaces publics et de loisirs, aménagement de haltes-garderies, salles associatives...

**Indicateur n°17 :**

Actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de pays pouvant bénéficier à un public fragile. Considérant l'impossibilité de soutenir financièrement des projets d'animation (fonctionnement) dans le cadre du contrat de pays, celui n'a pas permis la mise en place d'actions spécifiques à un public fragile. Toutefois, différentes opérations concourent à cet objectif :

- maintien des commerces de première nécessité : maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile,
- acquisition de matériels informatiques pour le « Point Form'Emploi de Grande Sologne » de IDForss Croix Rouge : rompre l'isolement des personnes en difficulté, consulter des offres par internet...
- création de haltes-garderies : permettre aux femmes de conserver un emploi,
- acquisition d'un matériel cinématographique (itinérant) par l'UCPS : rompre l'isolement culturel des habitants des communes solognotes ne disposant pas d'un cinéma,
- l'aménagement d'un véhicule-atelier par EMS pour favoriser la mobilité des personnes en difficulté (prêt de mobylettes).

Signalons, par ailleurs, que le pays avait proposé, en fin de contrat, trois dossiers de création d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Le Conseil régional a jugé inéligible au contrat ces trois projets au regard de l'action du contrat proposé « objectif 3 : améliorer la qualité des services à la population, action 10b optimiser la couverture en équipements collectifs : développer les espaces publics de proximité de qualité ».

**Indicateur n°18 :**

liste	Maître d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action favorise-t-elle le développement culturel ?
Acquisition de matériels de projection	UCPS (association)	15.549 €	Diffuser des films et reportages dans différentes communes rurales de Sologne (cinéma itinérant)
Acquisition de matériels d'enregistrement	UCPS (association)	3.500 €	Création d'un poste d'ethnographe (subvention LEADER+) afin de collecter les témoignages, sauvegarder les bandes sonores (matériels subventionnés)...
Création de l'Espace Eugène Labiche	SIAEPL (EPCI)	973.560 €	Création d'un espace propice à la présentation de spectacles (théâtre).

Création d'une salle d'arts plastiques	Vernou-en-Sologne (commune)	24.544 €	Diffusion des pratiques artistiques.
--	-----------------------------	----------	--------------------------------------

Différentes actions soutenues par le contrat de pays favorisant le développement culturel relevant tout à la fois :

- du développement touristique par la valorisation des ressources naturelles et culturelles solognotes,
- d'une offre en équipements de qualité : salles associatives, salles des fêtes, bibliothèques, médiathèque, EPN, équipement des associations, musée...

Exemples :

- création et extension de maisons à thèmes (espaces pédagogiques, culturels et touristiques): maison des étangs, maison du cerf, espace Eugène Labiche...
- création de circuits thématiques : la brique, les étangs...
- acquisition de matériels informatiques (points multimédias) et création d'une médiathèque à Lamotte-Beuvron,
- aménagement d'une « grange aux artistes » : accueil d'un artiste verrier dans un bâtiment communal de Souvigny-en-Sologne.

### B- OBJECTIF « développement économique et social » :

« Les contrats de pays visent l'aménagement de l'espace afin qu'il n'y ait pas de secteurs géographiques oubliés du développement économique et social » « la stratégie de développement global devra notamment prendre en compte les thèmes de l'économie solidaire ».

Question évaluative : dans quelle mesure les pays ont-ils participé au développement économique et social régional ?

#### Indicateur n°19 :

	total	Artisanat commerce services (2)	Industrie	Agriculture (1)	Tourisme (3)
nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide	72	38 (PFIL, 7 / ORAC, 31)	0	33	1
pourcentage		4,8 %	0%	11,6%	(4)

(1) dont 3 CUMA et 2 associations de promotion (Flock Book solognot et les Aviculteurs de Sologne). Les projets de diversification touristique sont comptabilisés. Nombre d'entreprises : 284 selon le RA 2000.

(2) Au titre de l'ORAC (+ 50 autres dossiers sur des fonds hors contrat de pays). L'action de la plate-forme d'initiatives locales « Loir-et-Cher Initiatives » est en cours : de nouveaux dossiers sont en cours d'examen. Nombre d'entreprises sur le pays : 795 (éligibles ou non à l'ORAC et PFIL).

(3) Pour le tourisme, 2 autres projets relèvent d'une maîtrise d'ouvrage associative, 3 autres de communes ou d'intercommunalités.

(4) impossibilité de comptabiliser le nombre d'entreprises : code APE, nature des entreprises...

Extension et équipement de zones d'activités :	Maîtres d'ouvrage	Subvention régionale
Extension d'un bâtiment d'entreprise (entreprise NTIC Telpro) hors ZA.	Commune e Lamotte-Beuvron	17.000 €
Réhabilitation du bâtiment central Ecoparc (hôtel d'entreprises) de la ZA Villemorant	CC de la Sologne des étangs	36.700 €
Voirie, parking, espaces verts de la ZA Jardin d'entreprises	SIVU Jardin d'entreprises (devenu CC de la Sologne des rivières)	239.400 €

#### Indicateur n° 20 :

Nombre d'entreprises aidées : 0

Nombre d'EPCI : 1 (HLL),

Nombre de communes : 2 (gîtes), 2 (campings), 1 (hôtel), 1 (camping-car),



Nombre de privé : 1 (hébergement pour cavaliers : 1<sup>ère</sup> tranche),

Nombre de lits créés à ce jour (projets en cours) : 61 lits (dont certains équipements accessibles aux handicapés) hors camping, camping-car.

La concrétisation du programme d'actions du contrat de pays a permis d'engager les réponses aux objectifs touristiques de la charte suivants :

- développer et diversifier la capacité d'accueil en hébergement : création de gîtes labellisés d'accueil pour personnes handicapées au village vacances de Courcimont (Nouan-le-Fuzelier), création d'un gîte d'étape à Montrieux-en-Sologne, création de 5 HLL sur le domaine des Veillas à Dhuizon, création d'un centre d'hébergement pour cavaliers (1<sup>ère</sup> tranche) à Neung-sur-Beuvron, amélioration des conditions d'accueil pour les campings de Vernou-en-Sologne et la Ferté-Imbault, acquisition d'un bâtiment typiquement solognot par la commune de Souvigny-en-Sologne pour créer un hôtel géré par un commerçant local, création d'une aire d'accueil pour camping-cars à la Ferté-Beauharnais...
- valoriser les richesses solognotes : création et extension des maisons à thèmes (étangs, cerf, Labiche), circuits thématiques (étang, brique...),
- offre diversifiée : promotion de l'activité « pêche à la ligne », randonnée pédestre, produit sportif (domaine des Veillas),
- développer les points d'information sur le pays : SI de Salbris, Lamotte-Beuvron, Pierrefitte-sur-Sauldre, Yvoy-le-Marron.

Quant à la promotion active des potentialités solognotes –autre objectif de la charte initiale-, le pays de Grande Sologne y travaillera lorsqu'il considérera que l'offre est suffisamment complète et structurée pour développer sa communication sur son périmètre de 28 communes. En effet, à la demande du Conseil régional, une convention de partenariat établie entre le Syndicat de la Sologne et les pays solognots donnait à ce premier la compétence nécessaire à la promotion de la Sologne. C'est pourquoi, le pays de Grande Sologne n'a pas, à ce jour, développé des actions de communication telles que site Internet, publications nationales (type guide d'accueil)...

#### **Indicateur n° 21 :**

L'action du contrat de pays a permis de créer, à ce jour, 45 emplois et d'en conforter 283.

Ces données seront à réévaluer, considérant que :

- certaines opérations sont en cours de réalisation (Loir-et-Cher Initiatives, hébergements touristiques...),
- l'impact global sur l'emploi d'une zone d'activités intercommunale (jardin d'Entreprises) ne sera réellement mesurable qu'au terme de son remplissage.

Enfin, certaines opérations ayant un effet levier direct sur l'emploi ont été fléchées sur la politique régionale « Fond sud » (zones d'activités) non contractualisée avec le premier contrat de pays.

#### **Indicateur 22 :**

Le contrat de pays a permis de soutenir des initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion :

<i>liste</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Subvention régionale</i>	<i>En quoi cette action prend-elle en compte les problématiques liées à l'emploi ?</i>
Acquisition d'un véhicule-atelier (1)	E&M Sologne (association)	5.100 € (50% proratisé)	Acquisition d'un véhicule-atelier pour assurer le transport et les réparations des cyclomoteurs mis à disposition des demandeurs d'emplois rencontrant des difficultés de mobilité sur le bassin d'emplois de Romorantin-Lanthenay.
équipement informatique	ID Forss Croix Rouge	2.200 €	Acquisition de 2 postes informatiques

(NTIC) pour le « Point Form Emploi de Grande Sologne »		(50%)	accessibles aux personnes accueillies (lien social, recherche emplois...). Cf : indicateurs 6 et 17.
--	--	-------	---

(1) projet inter pays avec le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Autres initiatives, hors contrat de pays :

- L'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, avec celui de Dreux, arrive malheureusement dernier du classement du niveau d'instruction des jeunes en Région Centre.

Afin de développer la connaissance des métiers par les jeunes (collégiens et lycéens) de l'arrondissement, à l'initiative du collègue de Romorantin-Lanthenay, le pays de Grande Sologne a soutenu l'initiative de Forum des métiers et des formations (présences de professionnels et de centres de formations).

- dans le cadre de la démarche pour un Pacte territorial pour l'emploi (PTE), différentes opérations ont été élaborées. Certaines d'entre elles portent sur :

- des actions de formation,
- une aide à l'employabilité des femmes (CIDF),
- la création d'un poste d'animateur dans le cadre du pôle social de Salbris (faciliter l'accès et le retour à l'emploi),
- la faisabilité de projets créateurs d'emplois : CAT de Salbris (bois), plateforme de collecte et de transformation du gibier.

### Indicateur n° 23 :

« Favoriser l'accès à l'information [et à l'emploi] par une meilleure connaissance des outils NTIC » constituait l'un des objectifs de la charte de développement. Aussi, le contrat de pays présentait une fiche-action n°12 dédiée à cet objectif avec un taux de subvention de 50%.

Le contrat de pays a permis d'amplifier une action initiée par le pays (PEDAGOWEB) visant à réduire la fracture numérique par la création de points multimédias :

- PEDAGOWEEB : équipement informatique des écoles maternelles et primaires du pays (microordinateurs, scanners, appareils photos numériques, réseaux...),
- Contrat de pays :

liste	Maître d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action favorise-t-elle la développement des TIC ?
Acquisition de matériels informatiques	Communes, intercommunalités (SIVOS, CC), associations (AMEP, union musicale, syndicat d'initiative)	Action identifiée au contrat : 72.072 € (50%)	Service accessible à la population locale, Valorisation du travail des associations via Internet, Utilisation des NTIC en soutien du travail de l'animateur de l'association (acoustique pour l'union musicale de Salbris)...
Création d'une médiathèque avec salle dédiée	Commune de Lamotte-Beuvron	26 600 € (50%) 36.587 € (30% plafonné)	Accessible à la population, accueil scolaire, formation à distance
Création d'une salle multimédia	Com. Communes de la Sologne des étangs	48.800 € (40% plafonné)	
Aménagement de salles dédiées ou d'espaces réservés à l'intérieur d'une bibliothèque...	Communes : La Marolle-en-Sologne, Yvoy-le-Marron, La Ferté-Beauharnais, La Ferté Saint-Cyr, Millançay...	30%	Équipement des salles proposant le matériel informatique (câblages...)
équipement informatique pour le « Point Form'Emploi de Grande Sologne »	ID Forss Croix Rouge	2.200 € (50%)	Accès aux TIC par une population fragile.

En dehors du contrat de pays, rappelons les initiatives de la communauté de communes de la Sologne des étangs (création d'EPN, recrutement d'un animateur) et du pays (mise en place du vis@internet Centre en Grande Sologne, début 2006).

Par ailleurs, conscient de l'importance déterminante des TIC dans les projets (économiques notamment), le pays a engagé une réflexion autour de ce thème avec :

- une réunion de présentation du produit boucles locales radios : un débat s'en est suivi sur la pertinence de cet outil pour des points stratégiques du pays (2002),
- l'inscription au budget 2004 d'une étude sur les modalités du développement des TIC sur des zones stratégiques du pays : dans l'attente des conclusions de l'étude départementale et des opérations en découlant (haut débit / contrat de site de Romorantin-Lanthenay), cette étude n'a pas été conduite,
- un colloque, le 6 octobre dernier, sur les téléprocédures en partenariat avec le pays Vendômois (journée d'information réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie).

Fort de cet échange d'expériences avec le Vendômois, le pays de Grande Sologne a élaboré un projet de coopération en partenariat avec ce pays dans le cadre du volet 2 de LEADER+. Ce projet a été accepté fin 2005 sur la base des thématiques couplées des deux GAL : valorisation des ressources via les TIC. La mise en œuvre de ce projet coopératif permettra aux acteurs du pays de Grande Sologne de développer leur connaissance et les outils issus des TIC.

### **C- OBJECTIF « amélioration de l'habitat » :**

*« Les pays peuvent être amené à conduire des études globales sur l'habitat à l'échelle du pays intégrant les spécificités urbaines et rurales dans une approche coordonnée ».*

Question évaluative : dans quelle mesure les pays ont-ils participé à l'amélioration de l'habitat ?

#### **Indicateur n°24 :**

Si l'ensemble des élus du pays a reconnu l'intérêt des OPAH réalisées dans le cadre des CRAR (contrats régionaux d'aménagement rural), l'échelle du pays n'a pas été jugée pertinente pour développer un nouveau programme en faveur de l'habitat considérant :

- la démarche engagée autour de Romorantin-Lanthenay englobant une partie des communes du pays,
- la réflexion engagée autour de Lamotte-Beuvron dans le cadre du syndicat intercommunal du pays de Lamotte (diagnostic de territoire établi par la DDE). .

### **D- OBJECTIF « amélioration de l'environnement » :**

*« La prise en compte des préoccupations environnementales sera systématisée dans les contrats de pays. Elle se doit d'être développée au titre du « plus qualitatif » que le Conseil régional lui a fixé comme objectif à long terme » « ...la mise en place d'un « contrat vert paysage » du secteur concerné facilitera la conception et la mise en œuvre des programmes d'environnement spécifiques correspondant à une attente locale manifeste ou à un problème posé à résoudre ».*

Question évaluative : dans quelle mesure la politique régionale des contrats de pays a-t-elle permis une prise en compte de la problématique environnementale ?

#### **Indicateur n°25 :**

L'environnement –au sens large- constituait l'axe premier de la charte de développement : « conforter et valoriser la qualité du patrimoine solognot ». Cet objectif s'est traduit par :

- la prise en compte de la donnée environnementale dans la réalisation de projets économiques, touristiques... : en continuité des opérations déjà engagée dans le cadre du CRIL avec la réalisation de deux zones d'activités paysagères intercommunales par exemple,

- l'acquisition, la restauration, la gestion et la valorisation de sites naturels, notamment axé sur la ressource en eau : base du projet européen LEADER+ Grande Sologne (« valorisation des ressources naturelles et culturelles solognotes »).

Pour fonder ces différents objectifs, le pays de Grande Sologne n'a pas conduit de « contrat vert paysage » puisque la Sologne a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études sur ce sujet :

- le Plan d'environnement pour la Sologne, (Syndicat de la Sologne, CPDNE 1993),
- l'étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional (Conseil régional, IEA 1996),
- l'étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en Grande Sologne (Pays de Grande Sologne, ASCA 1999).

D'autres études thématiques viennent compléter ce panel : diagnostics de territoire (bassins de rivières de la Sauldre et du Beuvron), gestion des déchets artisanaux (étude ORAC, Chambre de métiers), la déprise agricole (Chambre d'agriculture, Observatoire économique et des territoires)...

En complément, de nouvelles réflexions sont engagées pour compléter les informations et définir des objectifs thématiques : schéma départemental cynégétique, document d'objectif Natura 2000...

Exemples d'actions :

liste	Maitre d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action prend-elle en compte l'environnement
Acquisition de matériels	Syndicat du bassin de la Sauldre	6.444 € (40%)	Restauration du bassin de la Sauldre
Installation de matériels de mesure, acquisition de matériel informatique	idem	13.800 € (40%)	Constitution d'une base de données (prévention des crues) de la Sauldre.
Plaquette d'information sur les jussies	Pays de Grande Sologne	2.500 € (30%)	Sensibilisation du grand public aux ravages causés par cette plante allochtone.
Restauration de berges d'étangs et de rivières	Communes : La Marolle-en-Sologne, Chaumont-sur-Tharonne, syndicat du Beuvron amont, Yvoy-le-Marron	40% en MO communale 60% en MO intercommunale	Restauration de berges d'étangs et de rivières
Acquisition d'une propriété solognote	Commune de Nouan-le-Fuzelier	107.886 € (10%)	Ouverture d'un site typiquement solognot (forêt, étang) au public : sensibilisation, vitrine touristique...
Maison à thème	CC de la Sologne des étangs, Commune de Saint-Viâtre	329.800 € (40%)	Sensibilisation, produit touristique basé sur la valorisation des richesses naturelles
Sentiers de découverte : Maison des étangs Etang de Beaumont	CC de la Sologne des étangs	8.800 € (40%)	Sensibilisation, produit touristique basé sur la découverte de la nature (balisage, livret pédagogique)

## Synthèse : impact des contrats de pays sur six principaux objectifs de la politique régionale.

### La contribution du Contrat Régional du Pays aux objectifs de la politique régionale.

*Un contrat de Pays améliorant les actions transversales et la valorisation de l'environnement :*

Le Contrat de Pays a été jugé globalement efficace pour deux objectifs soutenus par la politique régionale :

- **La prise en compte d'actions touchant plusieurs domaines, à 72 %,**
- **La protection de l'environnement, à 50 %.**

Pour les autres objectifs, l'efficacité du Contrat de Pays apparaît moins prégnante :

- l'amélioration de la coopération intercommunale, à 43 %,
- le développement de la démocratie participative, à 41 %,

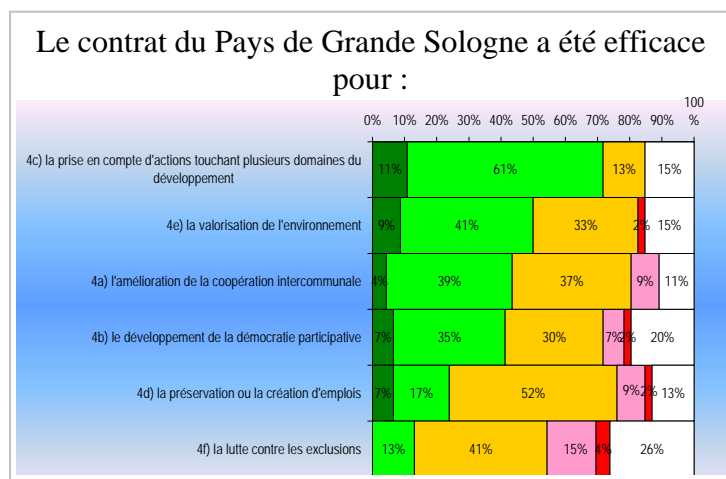
- la préservation ou la création d'emplois, à 24 %,
- la lutte contre les exclusions, à 13 %.

Ces résultats confirment l'efficacité du Pays pour accompagner des projets qui en raison de leur nature et de leur contenu n'auraient pas pu être aidés à une autre échelle ou par des partenaires financiers existants en dehors de la contractualisation avec le Pays.

Le bon classement pour la protection de l'environnement confirme la justesse du choix du Pays

d'élaborer en 2002 un programme Leader+ consacré à la « valorisation des ressources naturelles et culturelles solognotes ». La part importante d'avis mitigés (33 %) révèle les attentes élevées concernant le programme européen qui arrive à mi-parcours en 2005.

Le rôle du Pays comme creuset de rencontres, d'échanges et de coopérations entre les acteurs de la Grande Sologne est également souligné par 43 % des personnes interrogées. Des progrès restent



toutefois à faire pour 37 % des répondants qui émettent une appréciation mitigée. Cette opinion partagée tient en partie au fait que le Pays ne soit pas encore entièrement couvert par des intercommunalités. Une troisième communauté de communes doit être créée en 2006. Il importe pour les années à venir de rechercher les voies d'une coopération renforcée. Cet objectif avait déjà été formulé dans la Charte initiale : deux communautés de communes ont vu le jour durant les 5 ans du contrat. Elles représentent 73% du territoire éligible au contrat de pays.

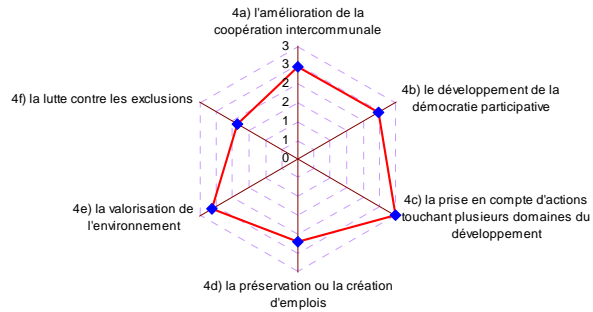
Le Pays a également permis de renforcer la démocratie participative pour 41 % des personnes interrogées. Des progrès restent encore à faire pour convaincre les personnes ayant une opinion mitigée (30 %). Soulignons que l'objectif de démocratie participative n'était pas affiché en tant que tel dans la Charte initiale adoptée en 1998. L'implication du Conseil de développement -officialisé en 2004 seulement- et la familiarisation de ses membres aux mécanismes du Contrat de Pays devraient contribuer à améliorer les pratiques locales de démocratie participative. Pour cela, il importe que soient maintenus, voire développés les efforts d'information et de pédagogie vers les forces vives du Pays.

Pour les autres retombées, les avis sont majoritairement plus mitigés. Que ce soit pour la préservation ou la création d'emplois, la lutte contre les exclusions, plus de 40 % des personnes interrogées émettent un avis mitigé.

L'impact de l'ORAC (aide financière directe à l'entreprise) semble plus concret pour le maintien des entreprises locales et donc sur l'emploi. Aussi, concernant la préservation ou à la création d'emplois, l'efficacité des actions du contrat est difficile à évaluer. Les multiples acteurs impliqués rendent très incertaine la mesure des retombées des actions prises isolément. C'est, notamment, le cas pour les aménagements des zones d'activités développées pour favoriser l'emploi.

Pour la lutte contre les exclusions, les avis apparaissent moins convaincus et plutôt mitigés (à 41 %). Ce résultat n'est pas surprenant car la Charte de développement ne pouvait pas spécifiquement présenter des orientations d'actions en ce sens (programmes nationaux) et le contrat de pays ne soutenait que des opérations matérielles. Signalons toutefois, les projets portés par deux associations (Croix Rouge Française et E&S Sologne) pour lesquels, seule une petite partie des projets relevant de l'investissement a effectivement été soutenue dans le cadre du contrat de pays (indicateur 22).

La rose des vents « impact du premier Contrat de Pays pour six des objectifs de la politique régionale »



## **Les enseignements tirés des indicateurs régionaux**

La synthèse de l'évaluation à travers les indicateurs régionaux permet de faire ressortir un certain nombre d'idées fortes concernant les freins et les leviers en relation avec la démarche de Pays et plus spécifiquement dans le cadre de la contractualisation régionale.

### ***La mise en œuvre du premier Contrat Régional de Pays***

- Un choix d'actions tournées vers le développement de la qualité en Grande Sologne
- Une bonne maîtrise par les élus des pratiques contractuelles,
- Une bonne anticipation des besoins avec une maquette inchangée sur la durée du contrat de Pays,
- Une concertation constante et active pour intégrer le partenariat avec les communautés de communes récemment créées,
- La création en 2003 d'un Conseil de Développement se composant de 52 membres, principalement issus des 4 commissions déjà actives lors de l'élaboration de la charte puis du contrat,
- Une consommation quasi-intégrale des subventions régionales accordées : 4,4 millions d'euros,
- Un véritable effet levier : 17,5 millions d'euros d'investissement, soit un rapport de 1 € à 3,93 €,
- Un taux de subvention régionale de 141 € par habitant,
- 359 projets financés, 112 maîtres d'ouvrage aidés,
- Des subventions allouées à des projets intercommunaux (28 %), des communes (13 %), des privés (56 %), des associations (3%),
- environ 45 emplois créés et 283 confortés,
- Une répartition des engagements répondant à une politique d'aménagement du territoire : équilibrer le Pays à l'ouest, le structurer en intercommunalités, maintenir la qualité de vie dans tous les villages.

### ***L'innovation***

- Une mobilisation accrue avec Leader + pour la valorisation des ressources naturelles et culturelles,
- L'équipement en TIC des écoles maternelles et primaires en 1998 (PEDAGOWEB en relation avec la DATAR et le Ministère de l'éducation) et le programme régional vis@internet Centre à partir de 2006,
- Un contrat de Pays misant sur la qualité, en synergie avec le projet Leader+ valorisant les ressources naturelles et culturelles,
- La création et l'extension de maisons à thèmes et d'espaces culturels pour la valorisation touristique et culturelle, l'aménagement et l'expression de la vie collective.

### ***Les freins***

- Une spécificité paysagère solognote peu prise en compte dans les critères d'éligibilité du Conseil régional: volet agricole (clause de visibilité d'une route...),
- Des craintes structurelles : recettes stables voire en baisse des collectivités locales (capacité à investir), création et reprise d'entreprises, emploi...

### ***Les leviers***

- La synergie et la complémentarité des fonds : entre le Conseil régional et l'Etat (contrat de pays/ORAC) ou le programme Leader+,
- Une identification et une mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales à approfondir : nouveaux partenariats à enrichir (gestionnaires de l'espace...),
- Une mise en valeur du potentiel touristique à poursuivre.



## **Bilan de l'action du Pays par rapport à la « contribution du Conseil régional aux réflexions du Pays de Grande Sologne pour l'actualisation de sa charte de développement ».**

---

Le 9 octobre 2004, le président du Conseil régional adressait au pays de Grande Sologne la contribution régionale à l'actualisation de la charte.

Ce document fut livré aux élus du pays de Grande Sologne ainsi qu'aux membres du bureau du Conseil de développement.

Considérant que certains éléments de la contribution ont déjà trouvé une concrétisation dans la mise en oeuvre d'opérations soutenues par le pays dans le cadre du contrat de pays ou hors de ce cadre, il semblait important de préciser certains points dans ce document consacré au bilan de l'action du pays.

Conseil régional : « Le pays s'attachera à susciter les initiatives sur la partie ouest du territoire où se localisent moins d'équipements ou de projets lourds ».

*Pays :*

- Durant les cinq années du contrat de pays, cette partie du territoire a vu la création de la première communauté de communes (11 communes aujourd'hui) construite autour de l'Ecoparc, action majeure du précédent CRIL. Cette coopération préfigurait la mise en oeuvre de projets lourds pour cette partie du territoire et notamment, pour les années à venir, la création d'une maison de retraite intercommunale (engagement des travaux 2006), d'une bibliothèque intercommunale et d'un équipement touristique complémentaire à l'installation d'un parc résidentiel par le groupe Pierre et Vacances (2006-2008).
- dans le cadre du contrat de pays, quatre opérations emblématiques ont été soutenues sur cette partie ouest du territoire : installation de la Maison du cerf à Villeny, création d'un hébergement de groupe à Montrieux-en-Sologne, rénovation du bâtiment d'accueil des entreprises à l'Ecoparc et la création d'une base de loisirs à Dhuizon (création d'un EPCI).
- de plus, soutenue par le programme LEADER+, la communauté de communes a développé un partenariat innovant avec la Fédération départementale des chasseurs et valorisé une partie de son patrimoine naturel (fiches de randonnées, création de circuits pédagogiques..).

Conseil régional : « Le projet de PLH [...], en cours sur la communauté de communes des étangs mériterait d'être élargi à l'ensemble du pays ».

*Pays :* Une réflexion globale sur le portage d'opérations à l'échelle du pays a été lancée dès la création du syndicat mixte. Cette réflexion a notamment permis d'écarter la possible création d'une communauté de communes à l'échelle du pays.

Concernant les opérations programmées en faveur de l'habitat, considérant :

- l'implication de certaines communes dans des programmes portés hors périmètre du pays (Romorantinois),
  - la réflexion engagée sur des territoires infra pays (pays de Lamotte-Beuvron),
  - l'étendue géographique du pays et la constitution programmée de communautés de communes,
- les élus du pays ont considéré que ce type de programmes opérationnels relevaient de maîtres d'ouvrage de proximité, les communautés de communes.

Plus récemment, dans le cadre de la révision de la charte de développement, les élus ont souhaité aborder le problème de l'accueil de nouvelles populations, notamment issues de l'agglomération orléanaise (lotissements, équipements et services connexes...). Cette notion « d'accueil de nouveaux

actifs en milieu rural » fait l'objet d'une étude du CNASEA Centre portant sur trois pays, selon la méthode de l'audit patrimonial : le PNR Brenne, le pays forêt d'Orléans et le pays de Grande Sologne.

Conseil régional : « Le pays doit s'engager dans la réalisation d'une étude globale sur les services... ».

pays : En 2005, le pays de Grande Sologne a demandé à l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher de conduire la première partie de cette étude (diagnostic de territoire). Les résultats sont attendus pour le mois de mars 2006 et constitueront le volet « services à la population » de la charte révisée. Les autres pays de Loir-et-Cher ayant passé la même commande auprès de cet organisme auquel nous adhérons, il sera alors possible :

- de positionner le pays de Grande Sologne dans le cadre de l'offre départementale,
- d'engager une réflexion de fond entre les partenaires et prestataires en place : le Conseil général, les pays, l'ADMR...

Par ailleurs, le pays de Grande Sologne constitue l'un des trois pays retenus par le CNASEA Centre pour effectuer une étude sur « l'accueil de nouveaux arrivants ». Après le PNR de Brenne en 2005, le pays de Grande Sologne fera l'objet d'un audit dès cette année 2006. Une grande manifestation régionale sur cette thématique sera réalisée par le CNASEA Centre, en mai prochain, sur le pays de Grande Sologne.

Conseil régional : « Pour répondre aux problèmes de mobilité présents sur le territoire, le pays devra réfléchir à la mise en place de formations spécifiques décentralisées dans le domaine de l'aide aux personnes âgées ».

Pays : Dans le cadre d'une démarche de Pacte territorial pour l'emploi (PTE), le pays de Grande Sologne a défini des objectifs prioritaires et notamment « les services à la personne », « l'emploi et le handicap » et « l'employabilité des femmes ».

Constatant que les formations liées à l'aide aux personnes dépendantes (âgées, handicapées)

- étaient délivrées sur Romorantin-Lanthenay (opérateur Croix Rouge Française),
- ne permettaient pas à des personnes à faible mobilité de s'y inscrire (notamment cantons de Lamotte-Beuvron et Neung-sur-Beuvron),

le pays de Grande Sologne a souhaité que la mise en place de telles formations soient proposées sur le pays de Grande Sologne. Aussi, en 2005, le pays de Grande Sologne a-t-il demandé au Conseil régional d'envisager la délocalisation de cette formation délivrée par la Croix Rouge Française sur le territoire du pays. Cette proposition sera examinée pour le calendrier 2007 au regard :

- des bilans des formations réalisées par la Croix Rouge sur Romorantin-Lanthenay,
- du potentiel des personnes à former sur le périmètre du pays et au-delà (Cher Nord, sud du Loiret),
- des possibilités en salles de formation sur le pays,
- de la disponibilité en formateurs de la Croix Rouge Française. Une formation proposée sur le pays de Grande Sologne ne pourrait s'envisager qu'en substitution à une formation prévue sur Romorantin-Lanthenay.

Conseil régional : « Face aux bouleversements liés à la fermeture de MATRA, le pays veillera au maintien de son tissu économique ».

Pays : Le pays de Grande Sologne, signataire du « contrat de site », est membre du comité installé pour suivre l'avancement du contrat. Compte tenu des objectifs du contrat de site, le pays a :

- mis en œuvre une seconde ORAC (hors crédits contrat de site). En effet, le pays est marqué par une bonne représentation des activités artisanales (bâtiment, métiers de bouche). Il est donc primordial de consolider ces activités, notamment la reprise d'entreprises (opération collective des chambres consulaires),

- engagé une démarche de Pacte territorial pour l'emploi. Cinq actions sont aujourd'hui engagées en faveur de l'emploi et du handicap (CAT de Salbris), de la valorisation du gibier (étude d'une plate forme de collecte et de traitement), de l'employabilité des femmes, de l'accès à l'emploi (création d'un poste / pôle social de Salbris) et des métiers partagés. Seulement 50.000 euros ont été inscrits dans le cadre du contrat de site pour les deux PTE. Aussi, les maîtres d'ouvrage s'affranchissent-ils du label « PTE » pour lever d'autres financements, notamment au titre du FNARS (FSE).
- soutenu la valorisation touristique de son patrimoine naturel et culturel, grâce notamment au programme LEADER+ (aucun financement prévu dans le cadre du contrat de site pour le tourisme de nature, les maisons à thèmes...).

Rappelons également que le pays de Grande Sologne avait précédemment connu un premier séisme économique avec la fermeture des entreprises de Défense. Cette prise en compte, comme d'ailleurs « l'après Espace », avait été clairement mentionnée dans la Charte de développement adoptée en 1998.

Les territoires infra territoriaux du pays (communautés...) se sont dotés d'équipes pluridisciplinaires et ont développé des partenariats à géométrie variable afin d'appréhender les mutations économiques. Exemples : commune de Salbris (Salbris Développement, création d'un poste au pôle social subventionné dans le cadre du PTE Grande Sologne, partenariat CCI), communauté de communes de la Sologne des rivières (étude d'impact de l'entreprise Prologis sur l'emprise du GIAT) en partenariat avec trois EPCL hors périmètre du pays de Grande Sologne...

*Conseil régional : « La charte de développement devra également traiter la question de la place de l'agriculture et de la sylviculture dans l'économie locale. La place de la filière bois devra être particulièrement marquée sur ce territoire ».*

Pays :

L'agriculture : Le Conseil de développement a notamment travaillé sur la ou les spécificités solognotes afin de présenter au Conseil régional des propositions de critères recevables pour le futur contrat régional de pays : pisciculture et gestion de l'eau, statut du fermage et autres contrats, élevage ovin... Malheureusement, il ne semble pas que les autres « pays solognots » aient travaillé sur cette spécificité, ce qui rend la démarche du pays de Grande Sologne (28 communes sur 123 communes solognotes) assez aléatoire compte tenu du faible nombre d'exploitants.

Ainsi, pour l'élevage ovin, considérant le projet d'abattoir du pays du Boischaut Nord (Valençay) et la difficulté rencontrée par les éleveurs solognots de trouver une cellule d'abattage adaptée, le pays de Grande Sologne a proposé aux représentants des éleveurs (nouvellement associés aux éleveurs de l'Indre) de se rapprocher de cet abattoir afin d'en conforter la pérennité.

A l'instar des Chambres de commerce et d'industrie et de métiers pour la mise en œuvre de l'ORAC, le pays de Grande Sologne a proposé à la chambre d'agriculture l'établissement d'une convention de partenariat.

Dans le cadre du Pacte territorial pour l'emploi, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec d'autres organismes a proposé la mise en œuvre d'actions liées à la reprise d'entreprises, la formation ou la valorisation du métier. De son côté, l'ADASEA étudie la possible mise en œuvre d'une action dans le cadre du PTE ou de LEADER+ sur la place de l'agriculture en Grande Sologne (économique, sociale, gestion de l'espace...).

Rappelons aussi que de nombreuses études ont déjà été menées sur l'agriculture en Sologne : Chambre d'agriculture, ADASEA, Observatoire économique et des territoires... En complément de ces études et de la 1<sup>ère</sup> charte de développement, l'INRA (département des sciences sociales, espace et environnement) examine la possibilité de retenir le territoire de la Grande Sologne comme périmètre d'une étude axée sur l'agriculture et le développement durable.

Enfin, dans la mise en œuvre du projet agro-sylvo-cynégétique, les exploitants agricoles et forestiers ainsi que leurs représentants (chambre, GDF...) sont des acteurs importants aux côtés de la Fédération des chasseurs.

La sylviculture et la filière bois : Depuis la signature du contrat de pays de Grande Sologne en 2000, sur la Sologne se sont déroulés pas moins de 5 colloques ou séminaires sur cette problématique de filière bois, dont :

- le plus ancien, en 2001, dans le cadre de la semaine du bois, à Lamotte-Beuvron réalisé par Arbocentre avec un partenariat du pays : gestion forestière, bois construction, bois énergie, exposition...
- le plus récent, en 2005, toujours à Lamotte-Beuvron, réalisé par la DRAF : entreprises, bois énergie, gestion durable (charte forestière)...

Ces différentes initiatives ont démontré la nécessité de développer la demande (chaudières...), conditionnant et structurant ainsi l'offre (bois façonné...). Considérant la faible densité de population sur le pays de Grande Sologne, la structuration de l'offre ne peut dépendre que de la faisabilité de projets conséquents souvent hors périmètre du pays (Vierzon, Blois, Romorantin-Lanthenay).

Le projet LEADER+ permet de soutenir des initiatives en matière de filière bois. Malheureusement, cette thématique n'a pas trouvé de projets emblématiques éligibles, hors PDRN.

La commune de Millançay compte réaliser une maison à thème sur le bois et la filière, portée notamment par des professionnels : 1<sup>ère</sup> phase du projet réalisée dans le contrat de pays (acquisition d'une ancienne église pour y installer la maison à thème).

Par ailleurs, dans le cadre du projet agro-sylvo-cynégétique, le CEMAGREF conduit une étude sur l'impact des grands cervidés sur la forêt. Les résultats sont attendus pour septembre 2006.

Signalons également quelques initiatives ou projets locaux relevant de la filière :

- chaudière bois commune entre le centre de formation des Rhuets et l'IME à Vouzon,
- chaudière bois pour la commune de Villeny et la maison de retraite intercommunale à Neung-sur-Beuvron,
- chaudière bois à l'étude pour le parc résidentiel et le centre aqualudique à Dhuizon, chaudière bois pour Center Parcs. Le pays de Grande Sologne proposera sans doute des opérations dans le cadre du contrat régional de pays pour concrétiser ces projets liés à la valorisation du bois-énergie (organisation de l'approvisionnement),
- sortie d'un guide du forestier par le GEDEF Loiret-Sologne,
- formation des gestionnaires par le GDF 41, soutenu par LEADER+.

Enfin, le pays de Grande Sologne sera doté, fin 2006, d'une charte forestière réalisée par le CRPF. Ce document constituera le volet forestier de la charte révisée du pays de Grande Sologne.

L'activité cynégétique : La chasse constitue également une activité en mutation, gestionnaire de l'espace au même titre que l'agriculture, la pisciculture ou la sylviculture. Cette activité fera donc également l'objet d'un volet important de la charte révisée.

Grâce à LEADER+, des partenariats se sont noués et ont trouvé des concrétisations remarquées : Communauté de communes de la Sologne des étangs avec la Fédération des chasseurs (balisage) ou le GIC du Cosson (maison du cerf), Fédération des chasseurs et le mode agricole et forestier (projet équilibre agro-sylvo-cynégétique)... Sur la base de ces différentes opérations partenariales, le pays de Grande Sologne a déposé, en 2005, sa candidature aux Honneurs de la chasse Laurent PERRIER – GROUPAMA.

Conseil régional : « Le pays de Grande Sologne est invité à participer aux réunions d'échanges et de concertation menées par la Région pour permettre l'aboutissement du projet de PNR. »

Pays : De par sa compétence, le Conseil régional a engagé et soutenu deux études de faisabilité pour la création d'un PNR en Sologne :

- en 1996, une étude d'opportunité réalisée par le cabinet IEA,
- en 1999, une étude de faisabilité portée par le pays de Grande Sologne et réalisée par le cabinet ACSA.

A l'issue de cette dernière étude, le Conseil régional a décidé d'élargir le périmètre d'étude au-delà du pays de Grande Sologne et d'engager le processus d'élaboration d'une charte (recrutement d'un chef de projet, réunions thématiques en 2003). Le pays de Grande Sologne a désigné des représentants pour participer à ces réunions thématiques. Par ailleurs, les élus du pays (maires, conseillers généraux) étaient invités directement à ces réunions par le Conseil régional. Le pays a également adressé, à chaque membre du bureau du Conseil de développement nouvellement créé, les comptes-rendus des réunions thématiques ainsi qu'un exemplaire de l'étude réalisée par le cabinet ASCA.

Avant d'engager le processus de révision de sa charte, le pays de Grande Sologne a saisi le Conseil régional (courrier du 7 juillet 2004) afin d'obtenir :

- les préconisations du Conseil régional pour la révision de la charte (contribution régionale classique),
- le calendrier prévisionnel d'élaboration de la charte de PNR
- et les informations nécessaires pour son articulation avec la charte de pays.

Le 4 octobre 2004, lors d'une réunion du président SAPIN, du président et les membres du bureau du pays, ces différentes modalités ont été examinées et confirmées dans le courrier du 9 octobre 2004 :

- la contribution régionale,
- le calendrier prévisionnel d'élaboration de la charte de PNR et des autres étapes de mise en œuvre du projet de PNR,
- la démarche totalement libre et volontaire de la part des collectivités,
- les démarches complémentaires et non concurrentes entre les deux chartes (PNR),
- la non conditionnalité de la démarche contrat régional de pays par rapport à celle du PNR.

Conseil régional : « La vocation touristique du Pays n'est plus à démontrer. Le territoire dispose d'un capital exceptionnel sur le plan du patrimoine naturel et bâti qu'il serait intéressant de continuer à valoriser. »

Pays : Le pays de Grande Sologne, grâce à son projet LEADER+, contribue à la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles. Initialement doté d'une enveloppe de 1 million d'euros, le pays de Grande Sologne a aujourd'hui obtenu :

- une enveloppe complémentaire de 400.000 € pour la poursuite de ce programme bien engagé,
- une dotation de 50.000 euros au titre d'un partenariat avec le pays Vendômois en couplant les thématiques des deux GAL : valorisation des ressources et NTIC.

Les projets soutenus par LEADER+ sont nombreux. Signalons en matière culturelle, le soutien à la création d'un poste d'ethnographe par l'UCPS : collectage, organisation d'expositions, sauvegarde de bandes sonores, valorisation des ressources (manifestations...).

Par ailleurs, le pays travaille à l'élaboration d'une candidature à un pôle d'excellence rurale sur la thématique « randonnée » et plus particulièrement sur un projet « Sologne à vélo » à rattacher au projet plus global de « Loire à vélo ».

Il ne faut pas oublier que pour valoriser un patrimoine, ce dernier doit être « en bonne santé » et qu'il faut bien le connaître.

Aussi, le pays de Grande Sologne, grâce à LEADER+ ou au contrat de pays, a-t-il soutenu des opérations relevant de la restauration des espaces naturels :

- restauration d'étangs communaux et de bassin de rivières : restauration des berges, équipement en matériels des équipes d'emplois verts, prévention des crues...
- lutte contre les espèces invasives : grenouille taureau, jussie, cormoran...
- restauration d'habitats pour l'accueil de l'avifaune, suivi ornithologique.

Quelle pourra être la place du pays de Grande Sologne (contrat régional de pays) dans cette thématique « bassins de rivière, gestion de l'eau » face aux projets de deux syndicats, l'un relevant d'un contrat de rivière avec le Conseil régional, l'autre d'un SAGE ?

Le projet de plateforme PILOTE 41 participera à la valorisation des ressources naturelles et culturelles solognotes en permettant l'utilisation de bases de données exploitables notamment grâce à un site portail envisagé par le pays de Grande Sologne (SIG, couches élaborées par le CDPNE, le CAUE, le CDT...).

*Conseil régional : « Le développement d'un tourisme de nature serait bien adapté aux spécificités du territoire. Par ailleurs le territoire se prête particulièrement bien aux activités de randonnées (pédestres, équestres, cyclos) ».*

Pays : En complément des nombreuses initiatives déjà évoquées et soutenues par LEADER+, rappelons :

- la création de cartes de randonnées intercommunales par le pays de Grande Sologne (subvention contrat de pays),
- la création et le balisage d'itinéraires sur la communauté de communes de la Sologne des étangs (fiches communales) : prolongement envisagé par la communauté de la Sologne des rivières,
- la création de deux circuits pédagogiques assortis de livret pour les enfants par la communauté de communes de la Sologne des étangs : l'un autour de l'étang communal de Saint-Viâtre (complémentaire à la Maison des étangs), l'autre reliant l'Ecoparc à l'étang de Beaumont,
- le projet de création d'un hébergement touristique pour cavaliers (1<sup>ère</sup> tranche soutenue dans le contrat de pays),
- le balisage de chemins communaux rappelant l'utilisation partagée de l'espace naturel et le respect des différents usagers : chasseurs, randonneurs...
- la création d'un produit de tourisme attelé sur Pierrefitte-sur-Sauldre,
- les projets portés par l'association « Autour du train » qui propose des fiches circuits alliant le train au vélo : élaboration de circuits en Sologne (fiches, carte IGN..),
- la candidature du pays à un pôle d'excellence rurale (tourisme).

*Conseil régional : « Un audit approfondi sur le réseau des « maisons à thèmes » mériterait d'être conduit en vue d'une meilleure valorisation de l'offre, avec pour objectif, celui d'évoluer vers un concept de centre d'interprétation sur la Sologne. »*

Pays : Sur le périmètre du pays de Grande Sologne existent aujourd'hui trois maisons à thèmes et une association rattachée au réseau « Bienvenue en Sologne ». Ce réseau, constitué de 9 membres, est inscrit sur 4 pays distincts. Il n'a pas d'existence légale et n'est soutenu par aucune structure publique (ingénierie).

À l'initiative du président du pays de Grande Sologne, l'ensemble des membres de ce réseau a été convié à une réunion de travail en 2004 afin de connaître les orientations du réseau et ses besoins. Constatant l'absence de structure juridique soutenant le réseau, il a été proposé aux membres de réfléchir :

- à la constitution d'une structure formelle (association, GIE...), maître d'ouvrage d'opérations éligibles à des financements publics par exemple via les contrats régionaux de pays ou le FRAC territoire. Cette dernière possibilité pourrait permettre au réseau de trouver les financements

nécessaires à la conduite d'une étude de faisabilité d'un concept de Centre d'interprétation sur la Sologne.

- les outils nécessaires à la promotion des membres à travers le réseau.

Le pays de Grande Sologne n'a enregistré, à ce jour, aucune réponse à cette proposition.

Sur cette problématique de réseau de maisons à thèmes, le pays n'est pas informé des réflexions éventuellement engagées par les pays voisins avec les membres du réseau inscrits sur leur périmètre respectif :

- pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : Musée de Sologne, Sologne Nature Environnement,
- pays Sancerre-Sologne : Maison de la Chasse et de la Nature (en lien avec la Maison de l'eau),
- pays Loiret Sologne Val Sud : le domaine du Ciran, le Musée de l'artisanat.

Au niveau du pays de Grande Sologne, deux initiatives ont été conduites pour conforter l'activité des membres présents sur le territoire :

1. développer les partenariats entre prestataires hébergeurs et membres du réseau : mise en relation des 3 maisons à thèmes avec Center Parcs (démarche clientèle), Domaine des Alicourts et l'UCPS (conception et réalisation de fiches de randonnée-découverte autour du site),
2. développer l'offre et la qualité de l'accueil des prestataires : réunion des membres du réseau et des professionnels (hébergeurs, CDT, OTSI...) autour de l'accueil des handicapés et des étrangers (formations).

*Conseil régional : « La pêche constitue une activité bien développée sur le Pays qu'il serait souhaitable de valoriser. La création d'un centre de loisirs liés à la pêche (de type « no kill par exemple) est à encourager. »*

Pays : Le contrat de pays a d'ores et déjà permis de soutenir différentes opérations liées au tourisme de pêche :

- dans le cadre de la diversification agricole : équipement d'étangs (ponton...), aménagement de salle d'accueil,
- la rénovation et l'équipement d'étangs communaux : restauration de berges, équipements (pontons, accès handicapés, jeux...),
- la réalisation d'une brochure présentant les étangs communaux : type de poissons proposés, tarifs, équipement pique-nique et jeux pour les accompagnateurs, présentation de la maison des étangs, sensibilisation aux espèces invasives...

Considérant les contraintes liées notamment à la loi sur l'eau pour la création de bassins, il n'est pas envisageable d'imaginer en Grande Sologne la création d'un centre de loisirs tel que Pescalis par exemple.

Les diverses rencontres nécessaires à la mise en œuvre des projets précédemment listés ont permis de mettre en évidence une sous-valorisation de l'existant qui pourrait notamment trouver un tremplin par la création de gîtes thématiques dédiés à la pêche.

Grâce à LEADER+, le pays de Grande Sologne a pu développer des échanges d'expériences avec le pays de Gâtine (Deux Sèvres) autour :

- de la promotion des sites de pêche (brochure...) et d'événementiels (2èmes assises du tourisme de pêche à Pescalis, Assises sur l'eau organisées par le pays de Gâtine avec représentation du pays de Grande Sologne),
- d'actions de sensibilisation et de gestion des Jussies (espèce invasive).



Conseil régional : « Le pays est par ailleurs invité à travailler en synergie avec les pays voisins sur des thèmes communs (pays des Châteaux sur le thème de la randonnée, Pays de la Vallée du Cher, sur la valorisation du « Blanc Argent »...). »

Pays :

Synergie avec les pays voisins : Le pays de Grande Sologne constitue le dernier des pays solognots à engager la révision de sa charte de développement. Seul le pays des Châteaux a invité le pays de Grande Sologne à participer à ses Assises territoriales. À aucun autre moment le pays de Grande Sologne n'a été invité par ses collègues à travailler sur des thèmes réputés communs.

Le pays de Grande Sologne a marqué sa volonté d'ouverture et de travail partenarial à différentes reprises :

- 1- le pays de Grande Sologne a invité les présidents des pays voisins à participer aux Assises territoriales du pays de Grande Sologne, marquant l'engagement du processus de révision de la charte (aucun représentant n'est venu).
- 2- La présidente du Conseil de développement du pays de Grande Sologne a invité les présidents des Conseils de développement voisins à assister à la réunion plénière du conseil : présentation des pistes de travail... Seul le président du Conseil de développement du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais été présent.
- 3- Une copie de la contribution régionale à l'actualisation de la charte de développement du pays de Grande Sologne a été adressée aux pays voisins.
- 4- A l'occasion de la sortie du schéma touristique départemental, le président du pays a souhaité réunir les présidents des 6 pays « solognots » ainsi que les présidents des CDT correspondants afin qu'une présentation soit faite du document avant adoption par le Conseil général. Cette réunion a également permis de définir des pistes communes de travail : la randonnée (équestre, cyclo, pédestre / continuité des itinéraires, hébergement...), la promotion de la chasse et de la pêche, la création d'un événementiel phare tournant en Sologne...

La valorisation du BA :

En 1999, le Conseil régional a mené une étude sur la valorisation du BA, sans définition précise d'un projet touristique structurant.

En 2002, à l'initiative du pays du Boischaut Nord, un projet de valorisation patrimoniale de l'itinéraire est proposé. Il consiste en un recensement, par la DRAC, des éléments patrimoniaux situés sur l'itinéraire reliant la Brenne au Sancerrois. Les éléments ainsi découverts pourraient être valorisés dans le cadre d'expositions, de circuits de découverte... Sur les six pays concernés, cinq adhèrent à la démarche et le pays de Grande Sologne est le seul à verser sa quote part au pays du Boischaut Nord. En 2004, l'opération est abandonnée par le pays du Boischaut Nord qui remboursera le pays de Grande Sologne. Signalons, le projet de valorisation de l'itinéraire du BA par l'association « Autour du train » qui propose des boucles de randonnées cyclos à partir des gares desservies.

La partie déposée de l'itinéraire entre Salbris et Souesmes a été maintenue en itinéraire de randonnées. Elle est aujourd'hui le bien de la communauté de communes de la Sologne des rivières.

A ce jour, le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, qui a adopté sa nouvelle charte et son contrat régional, n'a pas contacté le pays de Grande Sologne pour examiner une valorisation possible de l'itinéraire sur la partie solognote.

Comme il est mentionné à plusieurs reprises, le pays de Grande Sologne a su, notamment grâce au projet LEADER+, développer des partenariats :

- pays de Gâtine (Deux Sèvres) pour la gestion des Jussies et la promotion de l'activité « pêche à la ligne »,
- pays Vendômois (Loir-et-Cher) pour un projet de coopération réunissant les deux thématiques des GAL.

Conseil régional : « Le secteur du tourisme souffre souvent d'un manque de professionnalisme. Les actions de formation ou de professionnalisation envisagées dans le contrat de site, devront s'appuyer sur le pays qui a déjà initié plusieurs formations sur son territoire, en lien avec l'ADATEC. »

Pays : Effectivement, dès 1999, le pays de Grande Sologne, grâce au partenariat développé avec l'ADATEC, a proposé sur son territoire des formations visant à professionnaliser les acteurs touristiques et culturels. Ouverts aux bénévoles comme aux professionnels, ces stages ont rassemblé des acteurs du pays mais également des responsables d'associations extérieurs au territoire (échanges d'expériences).

Depuis, différentes initiatives ont été menées sur le pays de Grande Sologne ou sont envisagées :

1. les communes de Saint-Viâtre et de Chaon ont recruté trois « agents du patrimoine » pour l'animation des maisons à thème,
2. grâce au programme LEADER+, les deux agents de la maison des étangs ont bénéficié de formations linguistiques (anglais, allemand), in situ, avec le GRETA afin d'améliorer l'accueil des clientèles étrangères,
3. la Chambre de commerce et d'industrie envisage, en 2006, une formation destinée aux professionnels du tourisme. Le pays de Grande Sologne, à la demande des prestataires du pays, a demandé à la CCI d'examiner la possibilité de permettre à des professionnels solognots du Cher et du Loiret d'accéder à cette formation (réseau).

Conseil régional : « Le pays de Grande Sologne va engager avec l'assistance d'un bureau d'étude et en partenariat avec le Conseil de développement, l'actualisation de sa charte de développement. »

Pays : Le pays de Grande Sologne a, en effet, choisi de recruter un cabinet d'études pour l'assister dans la révision de sa charte et le bilan de ses actions. Ceci afin de permettre une analyse critique extérieure (méthodologie) et une liberté de parole de chacun (travail en ateliers, questionnaire...).

- 8 novembre 2004 : sur délégation du comité syndical, le bureau du pays de Grande Sologne retenait le cabinet Proactivité à l'issue d'un appel à candidature.

- 8 décembre 2004, le préfet de Région accusait réception de la demande de subvention FRAC du pays pour engager la mission.

- 17 juin 2005, soit 6 mois plus tard : le pays reçoit l'avis d'attribution de la subvention régionale au titre du FRAC et engage alors le cabinet.

Malgré une certaine anticipation (échéance du contrat de pays en mars 2005), le pays de Grande Sologne engage tardivement la révision de sa charte. La signature probable du contrat régional de pays est alors escomptée pour septembre 2006.

Afin de marquer cette étape importante pour le pays, les élus souhaitent créer un événementiel. Ce sont les Assises territoriales de mai 2005. Cette manifestation fut très appréciée par les élus et les non élus invités. Les ateliers organisés durant cet après-midi de travail ont permis à certains membres récents du Conseil de développement de s'intégrer rapidement.

Depuis, le Conseil de développement s'est réuni en session plénière ainsi qu'en ateliers thématiques : communication interne et externe, l'agriculture, la gestion des zones humides, les produits touristiques, la chasse...

Conseil régional : « La charte de développement s'attachera à compléter et mettre à jour le diagnostic réalisé en 1998 et à développer les principes de développement durable... »

Pays : Au cours des quatre années du contrat, les communes de Thoury et de la Ferté saint-Cyr (canton de Neung-sur-Beuvron), membres d'une communauté de communes à cheval sur deux pays,

ont quitté le pays de Grande Sologne pour rejoindre celui des Châteaux auquel adhèrent les deux communes via la communauté du pays de Chambord.

Toutefois, ces deux communes continuent à bénéficier de deux actions du pays : LEADER+ et l'ORAC. La partie diagnostic de la charte de développement révisée prend en compte le retrait de ces deux communes.



Dans le cadre du programme LEADER+, le pays s'est attaché à développer, selon les projets, une démarche de développement durable. Celle-ci a d'ailleurs été saluée par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable en 2004 par la labellisation d'actions dans le cadre de la semaine du développement durable.

*Conseil régional : « Elle devra également aborder la question de l'évaluation des objectifs poursuivis. »*

Pays : Durant les cinq années du contrat de pays, pour atteindre certains objectifs de la charte adoptée en 1998, le pays a porté ou engagé 5 programmes : PEDAGOWEB, contrat de pays, 2 ORAC, LEADER+.

Pour chacun de ces programmes, nous pouvons constater l'absence d'harmonisation des indicateurs à intégrer pour, aujourd'hui, procéder à un bilan des actions du pays.

Selon la nature des fonds, parfois pour un même programme, le degré et la nature des renseignements sont très différents.

Le paroxysme en matière d'indicateurs -évoluant au cours du programme- est atteint avec le FEOGA pour la mise en œuvre du programme LEADER+.

Fort de ces expériences, et malgré tout réaliste, le pays s'attachera à proposer des indicateurs :

- clairs et réellement mesurables,
- compréhensibles des maîtres d'ouvrage qui seront sollicités dans le cadre du contrat régional de pays par exemple (grille),
- intelligents pour apprécier non seulement l'impact mais également la possible poursuite de l'action.

Le comité syndical et le conseil de développement du pays de Grande Sologne se sont réunis le 22 mai 2006, à la salle des fêtes de SELLES-SAINT-DENIS sous la coprésidence de monsieur Patrice MARTIN-LALANDE et de Véronique SERIEYS.

**Comité syndical :**

Membres présents : MM. VALDELIEVRE, Mme DUTOIT, MM. RIMBERT, GARNIER, Mme LENOBLE, MM. AUGER, FASSOT, GILLET, BRETON, Mmes THIBAUT, DEMANDRE, MM. THIBOUT, LEGOURD, AGUETTAZ, GODIN, ZUBER, DUFRINE, LAURE, L'HUILLIER, HENNEQUART, Mme VASLIN, MM. ALBERTINI, CAMUS, GENEST, DEZELU, FONTAINE, MM. LEPRETRE, CHOPIN, GRANDMOUGIN, D'ESPINAY-SAINT-LUC, MOREAU, TERRIER, COSTEUX, Mme THUAULT, MM. COCHET, LOMBARDI, PERROUX et LORGEUX.

Membres excusés : Mme QUINIOU, Mme LASSUS, Mme PAREAU (donne pouvoir à M. VILLE), Mme GAUSSANT, Mme MEERSSACHAUT, Mme DOGNIN, Mme THUAULT, Mme BROSSARD, Mme POLY, MM. LE MAREC, M. LEHIDEUX-VERNIMMEN (donne pouvoir à M. VALDELIEVRE), L'HOMME, M. VILLE (donne pouvoir à M. GENEST), SEVRES, CONVERT, COSTENOBLE, JULIEN, MOREL, LEPRETRE, BLANCHE, LEROUX, BEAUFILS et BISSON.

Etaient excusés : Mme VEYRET, M. VASSEUR (conseiller régional), et Melle BAILLY (animatrice leader+).

**Conseil de développement :**

Assistaient : MM. LEPRETRE, JAFFRE, Mme COURRIOUX, MM. GRIVEAU, (agriculteurs) de LAAGE de MEUX (Syndicat des propriétaires forestiers), CHERRIER (SNE), FAUCONNIER (CDPNE), DESOEUVRE (UDOTSI), VASLIN (maison des étangs), AUCANTE (maison du braconnage), GICQUEL (Chales), Mme COCHET (UCPS), MM. DOUIN (CDT), C. LEONARD (FDAB), Mme GAUCHER (Commerçante), MM. J-C LEONARD (JCER), TREYSSEDE (E&S Sologne).

Excusés : MM. DESILES (agriculteur), DELAGRANGE (CCAS-ADS), FERNANDEZ (SEBB), Mme BEAUDOUIN (Parc des Alicourts), MM. VAN RENS (Center Parcs), BROCHARD (CAUE), PATY (CDRP), CASSASUS (CCI), HENRY (Observatoire), CHAILLOU (CDAHR-PACT), HENNEBOIS (EDF-GDF), Mme CIZEAU (UDAF), M. HERVIEUX (Centre de Mont-Euvray), Mme METRO (Point Form'Emploi), MM. COMPBEY-JOLY (CDOS), CARRE (UNHRC).

Assistaient également à la réunion : M. BROSSARD (maire de Loreux), M. Morand (maire de Montrieux-en-Sologne), M. Jean-Loup d'ESPINAY-SAINT-LUC (maire de Veilleins), M. BEIGNET (conseiller régional), M. BRANCOTTE (Conseil régional), Mme SERIEYS (Présidente du conseil de développement du Pays de Grande Sologne), Mme PRIESTLEY et M. ARNAULT (Conseil général), M. TARQUIS (correspondant de la Nouvelle République et République du Centre), Mlles ARGY (directrice du Pays).



Après un exposé du cabinet d'études sur la méthodologie employée, les étapes (assises territoriales, groupes thématiques..) de la réflexion, le président a soumis le bilan du premier contrat au vote de l'assemblée.

Le conseil de développement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le comité syndical a adopté le document à l'unanimité.

## ***les annexes***

---

*Conseil de développement*

*Les Assises Territoriales : 23 mai 2005.*

- *Les 6 ateliers*
- *Le questionnaire*
- *article presse*